



VILLE DE NICE

PREFECTURE
Acte exécutoire au 18 avril 2023
006-210600888-20230414-30581-DE

Budget primitif 2023



VILLE DE NICE

Séance du Conseil municipal du 14 avril 2023

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023



SOMMAIRE

Introduction	3
Le budget principal	5
I. La section de fonctionnement	5
1. Les recettes de fonctionnement	5
2. Les dépenses de fonctionnement	16
II. La section d'investissement	21
1. Les dépenses d'investissement	21
2. Les recettes d'investissement	28
III. Le budget vert	29
1. Méthodologie utilisée	29
2. Résultats de l'évaluation environnementale du budget primitif 2023	32
IV. Les politiques publiques mises en œuvre par la Ville	36
1. La culture	36
2. Aménagement et services urbains	43
3. La sécurité, la proximité et la salubrité publiques	36
4. La vie scolaire	45
5. Le sport et la jeunesse	46
6. Les interventions sociales et la santé	40
7. La famille	48
8. Le logement	49
9. Manifestations évènementielles et touristiques	50
Les budgets annexes	52



Introduction

Le budget 2023 de la Ville de Nice s'inscrit résolument dans une optique de confiance en l'avenir et de soutien à l'économie et à l'emploi par une politique d'investissement ambitieuse à même de poursuivre la dynamique de transition écologique et d'attractivité de la ville, d'une part, et d'accompagnement des habitants avec des services publics du quotidien tournés vers la qualité du cadre de vie, la sécurité et l'épanouissement par l'éducation, la culture, le sport et les loisirs pour tous, d'autre part.

Avec 114,8 millions d'euros de dépenses d'équipement, la Ville de Nice augmentera de 15 % son effort d'investissement par rapport à 2022 avec le déploiement de :

- 27,4 millions d'euros en faveur du verdissement de la ville, avec la poursuite du projet de prolongement de la Promenade du Paillon, le verdissement des cours d'écoles et de crèches, la poursuite de l'opération 1 arbre 1 habitant, la réalisation d'un nouveau jardin de 2 200 m² dans le cadre de la construction du parc de stationnement Jeanne d'Arc ou encore la requalification complète du jardin d'Arménie ;
- 32,2 millions d'euros seront consacrés à la sécurité avec notamment la poursuite du chantier de reconversion de l'ancien hôpital Saint-Roch en un Hôtel des Polices mutualisé, la poursuite du programme de déploiement de la vidéoprotection ou encore des travaux de sécurisation de la falaise Raybaud sous l'hôpital Pasteur, pour le compte du CHU ;
- 12,5 millions d'euros seront fléchés en faveur de l'entretien des 151 écoles de la ville soit une augmentation plus de 15 % par rapport à 2022 après une hausse déjà très significative au cours des années précédentes ;
- 12 millions d'euros enfin seront dédiés à la culture et à l'entretien de notre patrimoine avec des travaux programmés sur l'église Notre-Dame du Port, l'église Sainte Marie-Madeleine ou encore l'église du Gesù.

Sur le plan événementiel, en soutien à l'activité économique et pour le rayonnement de la cité, la Ville de Nice organisera par ailleurs en 2023 plusieurs manifestations majeures telles que :

- La Coupe du Monde de Rugby dans le cadre de #France2023, avec l'accueil de quatre matchs au stade de l'Allianz Riviera,
- La seconde session du Nice Côte d'Azur by UTMB, grande course de trail partant des hautes montagnes de la Côte d'Azur jusqu'au rivage du bassin méditerranéen,
- La Hopmann Cup,
- Les Championnats du monde d'Ironman, en complémentarité avec Hawaï,
- L'Eurovision junior au palais Nikaïa fin novembre 2023,



- Enfin, Nice poursuivra la préparation de l'accueil de la troisième Conférence des Nations Unies sur les Océans en 2025, du Tour de France en 2024 et des épreuves des Jeux Olympiques de Paris 2024.

Alors que le budget 2023 est adopté dans un contexte d'inflation élevée, la Ville de Nice poursuivra sa politique en faveur du pouvoir d'achat des ménages en préservant les tarifs du quotidien (restauration scolaire, garderies, AnimaNice, accueils de loisirs), avec notamment le tarif de la cantine de 80 centimes par repas en maternelle et de 1 euro en élémentaire pour les enfants des foyers dont le quotient familial est inférieur à 350 euros.

En matière de fiscalité, Nice reconduira à l'identique l'ensemble de ses taux d'imposition alors que la plupart des grandes villes ont acté des hausses de leurs taux de taxe foncière en 2023. Les Niçois bénéficieront également de la suppression totale de la taxe d'habitation à compter de 2023. Pour rappel, si 80 % en étaient exonérés depuis 2020, les 20 % restant continuaient à s'acquitter d'un montant minoré en 2021 et en 2022. La fiscalité des Niçois sera, par ailleurs, diminuée grâce à la suppression de la contribution à l'audiovisuel public qui apparaissait sur les avis de taxe d'habitation.

En cette période de crises, la Ville de Nice poursuivra sa politique sociale avec le maintien de la subvention annuelle versée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de 19 millions d'euros et plus de 900 000 euros de subventions versées aux associations caritatives. Celle-ci a progressé de + 12 % depuis 2018, soit 2 millions d'euros supplémentaires d'actions en faveur des plus démunis.

La Ville adoptera également son premier « budget vert. » Etabli selon la méthodologie de classification et d'évaluation publiée en novembre 2020 par l'Institut de l'Economie pour le Climat (I4EC), il fait apparaître que :

- 43,6 % des dépenses d'investissement de la Ville de Nice ont un impact très favorable ou favorable sur le climat,
- 43 % de ses dépenses sont neutres et sans impact,
- 13 % ne peuvent être classées aujourd'hui et devront faire l'objet d'analyses supplémentaires pour déterminer leur impact, 0,9 % des dépenses proposées sont considérées comme défavorables.

Ainsi, la Ville de Nice poursuit ses actions en conformité avec le Plan Climat métropolitain 2019-2025, qui vise la baisse de 22% d'émissions de gaz à effet de serre en 2026. Elle s'inscrit également dans une trajectoire de baisse d'émissions à -55% en 2030, puis de neutralité carbone à horizon 2050.

Le budget principal

I. La section de fonctionnement

1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 581,2 millions d'euros auxquelles il convient d'ajouter le résultat libre d'affectation dégagé à la clôture de l'exercice 2022, soit 16,6 millions d'euros.

Poste (en millions d'euros)	BP 2023	Ventilation
Impôts et taxes	405,4	67,8 %
Dotations et subventions reçues	105,3	17,6 %
Produits des services du domaine	51,4	8,6 %
Autres produits de gestion courante	12,4	2,1 %
Atténuations de charges	2,7	<1 %
Produits financiers	0,6	<1 %
Produits exceptionnels	2,8	<1 %
Reprises sur amortissements et provisions	0,6	<1 %
Résultat libre d'affectation	16,6	2,8 %
Total général	597,8	100 %

1.1. Les impôts et taxes

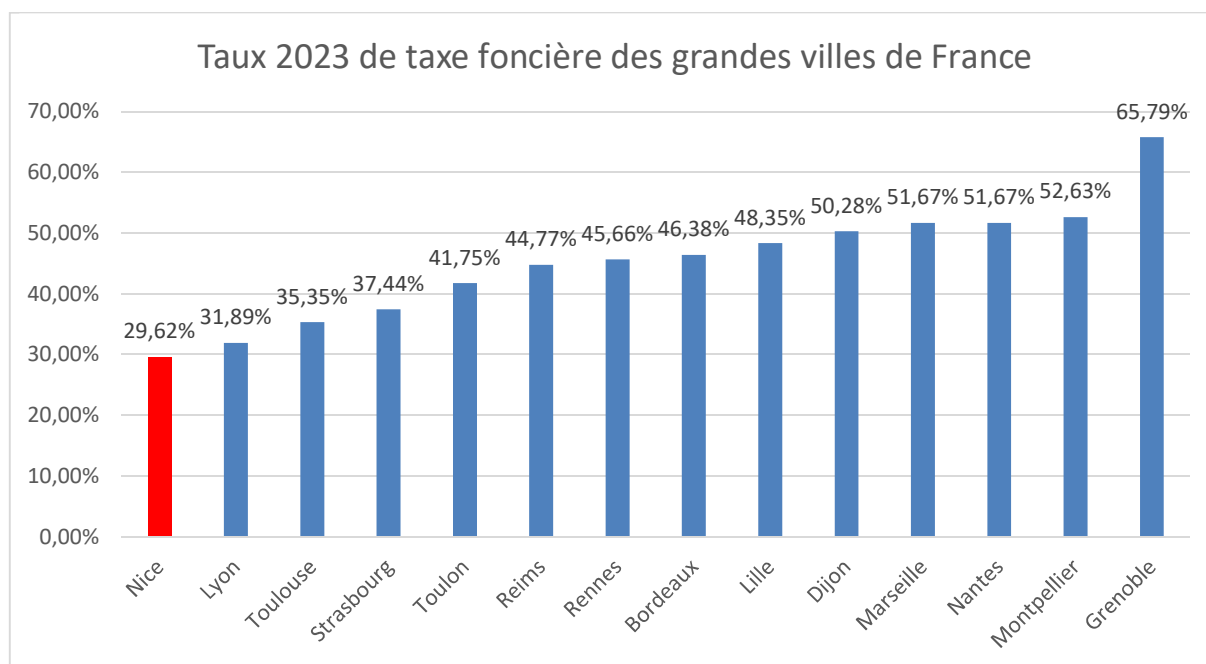
Les impôts et taxes représentent près de 70 % des recettes réelles de fonctionnement de la Ville.

Leur structure a été profondément modifiée par les réformes mises en œuvre au cours des années passées avec savoir la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la diminution des impôts de production.

Poste (en millions d'euros)	BP 2023	Ventilation
Taxe foncière sur les propriétés bâties	212,5	65 %
Coefficient correcteur	73,4	22,5 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	40,4	12,4 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,5	<1 %
Total général	326,8	100 %

**La politique fiscale de la Ville pour 2023 :**

La Ville de Nice poursuit sa politique de modération fiscale et reconduit, en 2023, des taux de fiscalité inchangés. Cette année, Nice sera la grande ville de France à afficher le taux de taxe sur le foncier bâti le plus faible :



Pour mémoire, dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties a été transférée à la Ville.

Le taux de référence, reconduit en 2023, s'établit ainsi à 29,62 %, obtenus par l'addition suivante :

- 10,62 % correspondant au taux appliqué par le Département avant réforme ;
- 19 % correspondant à la part historique de taxe foncière perçue par la Ville.

Il doit être rappelé que le taux communal a été fortement diminué entre 2018 et 2020, celui-ci ayant été ramené de 23,12 % à 19 %, soit une baisse de près de 20 %.

Pour ce qui concerne la taxe foncière sur les propriétés bâties, l'abattement de 5 % en faveur des commerces de moins de 400 m² non intégrés à un ensemble commercial instauré en 2020 sera reconduit cette année.

Les entreprises industrielles continueront à bénéficier de la réforme des impôts de production mise en œuvre en 2021, avec la division par deux des bases de taxe foncière, ce qui représente une réduction de la cotisation communale de 3,7 millions d'euros. Cette mesure est intégralement compensée par l'Etat et n'affecte pas les recettes communales.



A compter de 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée pour tous les foyers fiscaux. 80 % en étaient exonérés depuis 2020. Les 20 % restant ont bénéficié d'un dégrèvement de cotisation de 30% puis de 65% en 2021 et 2022. La contribution à l'audiovisuel public, qui apparaissait sur les avis de taxe d'habitation, a également été supprimée en 2022.

Enfin, le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties sera reconduit à l'identique à 32,29 %, celui-ci ayant été diminué de 9 % en 2020.

Les autres impôts et taxes :

Poste (en millions d'euros)	BP 2023	Ventilation
Droits de mutation à titre onéreux	36,0	67,6 %
Taxe sur l'électricité	7,7	14,4 %
Prélèvement sur le produit des jeux	7,1	13,3 %
Taxe locale sur la publicité extérieure	1,2	2,3 %
Droits de place	1,1	2 %
Taxe sur les pylônes électriques	0,2	<1 %
Total général	53,3	100,0%

Après une année 2022 record, avec des réalisations qui ont atteint 40,9 millions d'euros, il est attendu un repli des droits de mutation à titre onéreux à 36 millions d'euros compte-tenu de la conjoncture du marché immobilier défavorablement impacté par la hausse des taux d'intérêts.

La taxe sur l'électricité est attendue à 7,7 millions d'euros, un niveau comparable à celui constaté en 2022.

Alors qu'en 2022, le produit des jeux dans les casinos était toujours impacté en début d'année par la crise sanitaire, il est tablé sur un rétablissement du prélèvement communal à son niveau nominal soit 6,9 millions d'euros auxquels il faut ajouter 0,2 million d'euros au titre de l'impôt sur les cercles et maisons de jeux.

Les autres recettes sont constituées de la taxe locale sur la publicité extérieure, des droits de place et de la taxe sur les pylônes, estimées respectivement à 1,3, 1,1 et 0,2 million d'euros.

Les reversements métropolitains :

Ils sont constitués, en premier lieu, de l'attribution de compensation versée par la Métropole pour neutraliser les conséquences financières des transferts de ressources et de charges liés aux transferts de compétences, soit 22,3 millions d'euros.

D'autre part, ils comprennent la dotation de solidarité métropolitaine, reconduite à 3 millions d'euros pour la Ville de Nice.

1.2. Les concours financiers de l'Etat

En 2023, les concours financiers de l'Etat sont évalués à 80,3 millions répartis comme suit :

Poste (en millions d'euros)	BP 2023	Ventilation
DGF - Dotation forfaitaire	67,7	84,3 %
DGF - Dotation nationale de péréquation	3,0	3,8 %
Allocations compensatrices de fiscalité	4,9	6,1 %
Dotation globale de décentralisation	3,6	4,5 %
Fonds de compensation de la TVA	0,7	<1 %
Autres concours financiers de l'Etat	0,4	<1 %
Total général	80,3	100 %

La dotation globale de fonctionnement :

La dotation globale de fonctionnement constitue le principal concours versé à la Ville.

L'engagement de stabilisation a été respecté au niveau national par l'ensemble des lois de finances adoptées par le Parlement. La loi de finances pour 2023 a même entériné une hausse de l'enveloppe nationale de 320 millions d'euros.

Celle-ci permettra notamment de supprimer l'écrêtement que les dotations forfaitaires versées aux communes pouvaient subir pour financer la péréquation et la hausse mécanique d'autres composantes de dotation.

La dotation forfaitaire 2023 est donc attendue à un niveau stable, soit 67,7 millions d'euros.

La dotation nationale de péréquation est en revanche estimée à 3 millions d'euros contre 3,4 l'an dernier sous l'effet de la montée en charge des nouveaux indicateurs financiers tels que redéfinis dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Les allocations compensatrices de fiscalité :

Elles sont versées en compensation de mesures nationales ayant une incidence sur les recettes fiscales perçues par la Ville. Elles s'établissent à 4,9 millions d'euros, dont 3,7 millions d'euros versés dans le cadre de la diminution des impôts de production (division par deux des bases de taxe foncière des établissements industriels).

**Les autres concours financiers :**

La Ville perçoit également une dotation globale de décentralisation « hygiène et santé », dont le montant est figé à 3,6 millions d'euros, le fonds de compensation de la TVA, estimé à 0,7 million d'euros et 0,4 million d'euros au titre des dotations titres sécurisés, recensement et instituteurs.

1.3. Les produits des services et du domaine

La Ville de Nice perçoit des recettes liées à la valorisation de son domaine public et à des prestations de services fournies aux usagers, évaluées à 51,4 millions d'euros en 2023.

Poste (en millions d'euros)	BP 2023	Ventilation
Stationnement sur voirie	9,3	18%
Occupations du domaine public	8,7	17%
Administration funéraire	1,2	2%
Autres recettes de valorisation du domaine	0,7	1%
Sous-total produits du domaine	19,6	38%
Restauration scolaire	8,8	17%
Petite enfance	5,2	10%
Garderies	2,8	5%
Accueils loisirs	2,0	4%
Equipements sportifs	2,4	5%
AnimaNice	1,2	2%
Musées	2,1	4%
Conservatoire	0,3	<1%
Manifestations événementielles	1,8	3%
Autres équipements culturels	0,3	<1%
Parc Phoenix	0,9	2%
Centre de vaccinations internationales	0,3	<1%
Autres prestations	0,1	<1%
Sous-total produits des services	28,2	55%
Ventes de marchandises	0,4	<1%
Billetterie Carnaval	1,9	4%
Remboursements de frais	1,3	3%
Sous-total produits annexes	3,6	7%
Total général	51,4	100%

Alors que le budget 2023 est adopté dans un contexte d'inflation élevé, la Ville de Nice maintiendra à l'identique tous les tarifs du quotidien (cantine, garderies, AnimaNice, accueils de loisirs) et poursuivra sa politique en faveur **du soutien au pouvoir d'achat des ménages** :

- Santé, handicap et action sociale :

- Gratuité des Handiplages.

Des actions sont également organisées en lien avec le CCAS :

- Aide au passage du permis de conduire pour les jeunes de 17 à 25 ans ayant des revenus modestes ou en situation de précarité financière : 450 euros par jeune ;
- Chèques alimentaires pour les jeunes et les femmes victimes de violences ;
- Consultations gratuites d'avocat avec une permanence mensuelle au sein des bâtiments communaux et l'attribution de bons de consultations gratuits d'avocat pour les femmes victimes de violence ;
- Hébergement temporaire d'urgence de 7 nuitées maximum pour les Niçois en lien avec l'astreinte communale de sécurité ;
- Expérience de soutien scolaire gratuit apporté aux enfants et jeunes du quartier Est, au pôle social Roquebillière.

- Seniors :

- Gratuité de la carte Pass Senior et réduction de 10 % sur le tarif des activités des Maisons des Seniors pour tous les seniors non imposables et les cotisants de l'Office Niçois des Personnes Agées ;
- Depuis 2022, des places de cinéma sont accessibles aux Séniors pour un tarif de 4 euros.
- Pass Senior : accès gratuit pour les cotisants à de très nombreuses activités sportives pour les Seniors (ex. gymnastique en salle, gym pilates, danse rythmique, tir à l'arc, marche nordique, kayak et catamaran).
- « Nice fête l'amour » : Mise à disposition gratuites des salles des maisons des seniors à l'occasion des Noces d'or et de diamants aux couples seniors Niçois afin que ceux-ci puissent se retrouver avec leurs proches pour ces moments précieux.
- Manifestations gratuites (bals et spectacles dans les quartiers, grands événements (ex : pique-nique et bal pour la fête des Mai), rencontre littéraires, karaoké, visites privées dans les musées et sites culturels gratuits, cours de dessin sur l'architecture Niçoise, sortie en mer avec les pointus, accès à la piscine Li Rateta tout l'été, cours de danse dans les jardins ...)

-
- Avec la carte métropolitaine Seniors Plus délivrée gratuitement aux seniors de plus de 55 ans résidant sur le territoire de Nice Côte d'Azur :
 - Réductions sur les achats dans les commerces de proximité avec la carte, soit un accès à des réductions ou avantages dans les commerces de proximité
 - Propositions d'activités gratuites telles visites privées et guidées dans les musées, séances de danses dans les jardins,
 - Accès gratuit à des conférences thématiques, à des permanences de service public, aide aux démarches administratives, aide à la déclaration des impôts, à des ateliers sur le bien vieillir
 - Spectacles et billets offerts par la Ville de Nice (opéra, théâtres).
 - Dans les centres AnimaNice :
 - Les centres AnimaNice proposent des centaines d'heures de cours de bien-être, de fitness et de gym avec des formules d'accès souples,
 - Une politique familiale forte avec un tarif spécifique 2^{ème} enfant à - 20 % ;
 - Une politique sociale ambitieuse grâce aux tarifs réduits pour les seniors et personnes en situation de handicap ;
 - Des stages pour les enfants sur les vacances scolaires à des tarifs réduits : tarif à la semaine en journée complète (40 €) ou tarif à la semaine en demi-journée (20 €) ;
 - Gratuité des activités ludiques, culturelles et sportives au sein des centres AnimaNice et du complexe sportif municipal, au bénéfice des assistants maternels agréés privés domiciliés à Nice afin que ces professionnels de la petite enfance puissent proposer aux enfants qu'ils accueillent des activités hors de leur domicile ;
 - Des animations chaque année pour petits et grands, actifs et retraités, réparties sur l'ensemble des 17 centres AnimaNice avec 93 activités différentes proposées ;
 - Des spectacles pour enfants à 3 € la place.
 - La restauration scolaire :
 - Un tarif de cantine de 80 centimes par repas en maternelle et de 1 euro en élémentaire pour les enfants des foyers dont le quotient familial est inférieur à 350 euros ;
 - Pour ceux dont le quotient est compris entre 350 et 700 euros, les tarifs sont fixés à 1,73 euros pour les maternelles et 2,30 euros pour les élémentaires.

- Pour les autres familles, les tarifs sont limités à 3 euros pour les maternelles et 3,30 euros pour les élémentaires pour un coût de revient du repas estimé à environ 8 euros.
- Le Parc Phoenix :
Les habitants peuvent bénéficier de nombreuses gratuités et réductions :
 - Accès gratuit pour les moins de 12 ans ;
 - Accès gratuit pour les habitants de la Métropole les premiers weekends de chaque mois ;
 - Accès gratuit pour les agents de nos administrations ;
 - Tarif réduit de 3 euros pour les titulaires de la carte Pass Musées, de la carte étudiante et pour les jeunes de 12 à 18 ans ;
- Le stationnement sur voirie :
Depuis la réforme du stationnement sur voirie, la Ville de Nice a proposé une nouvelle politique favorisant la rotation du stationnement au bénéfice de l'activité du commerce de proximité, respectueuse du pouvoir d'achat, prévoyant notamment :
 - La gratuité du stationnement pour une durée inférieure à 30 minutes en semaine et 60 minutes les samedis ;
 - Des tarifs de stationnement moins chers que ceux observés à Paris, Marseille, Lyon, Toulouse, Lille, Bordeaux, Strasbourg, Nantes, Rennes ou Montpellier, le Conseil municipal ayant par ailleurs délibéré le 10 décembre 2021 pour diminuer le tarif de 60 minutes à 1,20 euro au lieu de 1,30 euro ;
 - La gratuité du stationnement pour les personnes à mobilité réduite titulaires de cartes Carte mobilité inclusion stationnement (CMI-S) ou Carte européenne de stationnement (CES) mais également, dans le cadre de la lutte contre la fraude et la falsification des cartes Personnes à mobilité réduite (PMR), 1 abonnement gratuit par titulaire de la carte ainsi que 2 abonnements gratuits pour les parents d'un enfant à charge en situation de handicap et porteur de la carte PMR ;
 - Un tarif « résidents » particulièrement attractif, avec des formules permettant de s'adapter au plus près du besoin : 1,50 euro les 24 heures, 7 euros les 7 jours, 13 euros les 14 jours, 25 euros le mois, 70 euros les 3 mois, 280 euros l'année.
 - Une gratuité pour les professionnels de réalisant des soins à domicile.
- En matière de politique familiale :
Dans les structures municipales de la petite enfance :
 - Fourniture des couches et des repas dont le lait infantile dans les crèches ;

- Application de tarifs calculés en fonction des revenus mensuels des parents, établis selon un barème national fixé par la Caisse nationale d'allocations familiales ;
- La Ville propose également un accès gratuit aux équipements de pôles petite enfance tels que les ludothèques, les relais petite enfance ainsi que les lieux d'accueil enfants-parents ;
- Attribution d'une allocation municipale compensatrice pouvant atteindre 200 euros par mois. Celle-ci est destinée aux familles niçoises, dont le revenu annuel est inférieur à 50 000 euros, en attente d'une place de crèche, afin de compenser le surcout éventuel de l'emploi d'une assistante maternelle privée.
- Dans le domaine du sport :
 - Des tarifs préférentiels sont proposés pour l'accès aux piscines et aux complexes sportifs de la Ville de Nice ;
 - La Ville de Nice promeut la pratique sportive en finançant une partie du coût des licences sportives des jeunes de 6 à 18 ans grâce au dispositif des coupons sports (de 20 à 40 euros pour chaque jeune). Depuis janvier 2023, cette démarche est dématérialisée.
 - Une bourse annuelle de 300 € à 1 000 € est attribuée aux sportifs de haut niveau licenciés dans des clubs niçois en fonction de leur niveau (relève, élite).
- Culture :
 - En 2023, la Ville poursuit sa politique de gratuité des droits d'entrée dans les musées pour les résidents niçois et métropolitains ;
 - Tarification particulièrement accessible du Conservatoire (éveil musical et initiation pour les enfants du CP et de la grande section de maternelle, prêt gratuit d'instruments coûteux pour les élèves en cours de formation) ;
 - Une tarification inchangée de la Cinémathèque, soit 2,65 euros l'abonnement annuel pour 3 euros la séance ;
 - Dans le réseau des bibliothèques : offre multimédia gratuite importante, inscription et services gratuits y compris l'accès internet et les animations, valorisation des fonds anciens, y compris numériques.



1.4. Les subventions et participations reçues en fonctionnement

Elles sont composées, à hauteur de 17,8 millions d'euros, des participations versées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans le cadre de la Convention territoriale globale (qui remplace le Contrat enfance jeunesse), dont 15,3 millions d'euros au titre des actions de la petite enfance et 2,5 millions d'euros en ce qui concerne les actions jeunesse.

Les autres subventions et participations versées par nos partenaires s'établissent, en section de fonctionnement, à 7,2 millions d'euros :

- Le soutien de l'Etat s'établit à 2,2 millions d'euros dont 1,7 de remboursement des dépenses exposées en faveur des réfugiés ukrainiens ;
- 0,3 million d'euros de la Région qui soutient nos actions culturelles et évènementielles (Carnaval, Festival du Livre et Fête des Théâtres) et environnementales ;
- Le soutien du Département est programmé à hauteur de 0,1 million d'euros auxquels s'ajoutent les 0,6 million d'euros portant sur le financement du Conservatoire National à Rayonnement Régional. Le Département apporte également son concours au budget annexe de l'Opéra à hauteur de 1,8 millions d'euros par an ;
- Les financements européens s'élèvent à 2,8 millions d'euros, le Fonds Social Européen apportant 2 millions d'euros au titre des dépenses exposées dans le cadre de la lutte contre la Covid-19. Les autres financements européens attendus portent sur les programmes Agora4All, Pactesur, Efficient Buildings et Icarus.
- D'autres partenaires soutiennent les actions de la Ville avec 1,1 million d'euros de financements identifiés tels que le soutien contractuel des exploitants de casinos aux actions évènementielles de la Ville pour 0,6 million d'euros, une subvention du Centre National du Cinéma pour soutenir l'action des Studios de la Victorine de 0,1 million d'euros, 0,2 million d'euros pour soutenir les actions de la restauration scolaire en faveur d'une alimentation équilibrée, la participation des communes aux frais de scolarités des enfants qui ne vivent pas à Nice, etc.

Pour accompagner ses politiques publiques et favoriser l'attractivité du territoire, la Ville de Nice mène également une recherche active de mécénat autour de 3 axes : favoriser l'accès à la culture, soutenir la transition écologique du territoire, accompagner la jeunesse et les citoyennetés.

En 2022, cette stratégie de levée de fonds a permis de contractualiser près de 825 000 € en faveur de projets de la Ville de Nice, soit près de 1 million d'euros au total en incluant la levée de fonds pour le budget de l'Opéra de Nice.

En 2023, il est attendu des apports financiers d'un montant équivalent. En parallèle, une politique renouvelée de location d'espaces évènementiels dans les lieux de la Ville de Nice devrait permettre de dégager de nouvelles ressources financières.



1.5. Les autres recettes de fonctionnement

Elles s'établissent à 19,1 millions d'euros et se répartissent comme suit :

Poste (en millions d'euros)	BP 2023	Ventilation
Atténuations de charges	2,7	14,1 %
Autres produits de gestion courante	12,4	64,9 %
Produits financiers	0,6	3,4 %
Produits exceptionnels	2,8	14,9 %
Reprises sur provisions	0,6	2,9 %
Total général	19,1	100 %

Elles comprennent :

- Les participations des agents au coût des titres restaurants pour 2 millions d'euros (soit 3,6 euros par titre d'une valeur faciale de 9 euros) ainsi que 0,4 million d'euros de remboursements sur rémunérations ;
- Des revenus des immeubles, charges et remboursements de frais assimilés issus de la valorisation du patrimoine communal, pour un montant de 12,4 millions d'euros ;
- Des produits financiers d'un montant de 0,6 million d'euros, dont 0,4 million d'euros au titre de la convention de cession du réseau Numéricable et 0,2 million d'euros de produits de participation ;
- 2,8 millions d'euros de produits exceptionnels, dont 1,3 million d'euros au titre d'une régularisation de titre émis sur exercice antérieur
- et 0,6 million d'euros liés à des reprises de provisions après perception d'indemnisations d'assurances.



2. Les dépenses de fonctionnement

Elles s'établissent à 568,3 millions d'euros et se présentent comme suit :

Poste (en millions d'euros)	BP 2023	Ventilation
Charges à caractère général	137,5	24,2 %
Charges de personnel	301,4	53 %
Atténuations de produits	3,3	<1 %
Autres charges de gestion courante	94,5	16,7 %
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,5	<1 %
Charges financières	15,3	2,7 %
Charges exceptionnelles	15,8	2,8 %
Dotations aux provisions	0	<1 %
Total général	568,3	100 %

2.1. Les charges de personnel

Les charges de personnel représentent 53 % des dépenses réelles de fonctionnement et s'établissent à 301,4 millions d'euros.

Elles se décomposent comme suit :

- Les rémunérations s'établissent à 281,4 millions d'euros, dont 57,2 millions de remboursements opérés au titre de la convention de gestion des services communs ;
- Les dépenses de restauration administrative, correspondant essentiellement à la valeur faciale des titres restaurants de 9 euros par titre, s'élèvent à 6,3 millions d'euros ;
- L'enveloppe de crédits relative au recrutement de vacataires et intermittents représente 13 millions d'euros ;
- Il est prévu 0,4 million d'euros au titre des frais de médecine professionnelle ;
- Enfin, 0,3 million d'euros correspondent aux remboursements des rémunérations liées aux actions de surveillance des baignades.

De budget primitif à budget primitif, les charges de personnel progressent moins fortement que le niveau des augmentations incompressibles décidées par le Gouvernement pour préserver le pouvoir d'achat des agents publics face à l'inflation. Avec 6,4 millions d'euros d'augmentation pour un niveau de dépenses incompressible de 10,4 millions d'euros, la Ville de Nice poursuivra en 2023 d'importants efforts de gestion et d'optimisation :

Des dépenses nouvelles et/ou incompressibles par rapport au budget 2022 : 10,4 millions d'euros

- Effet report en 2023 de l'augmentation du point d'indice de juillet 2022 (impact en année pleine de cette évolution), pour un montant de 6,2 millions d'euros ;



-
- Impact en année pleine des deux revalorisations du SMIC intervenues en 2022 (effet report), de la revalorisation de janvier 2023, et de celle annoncée pour août/septembre 2023, pour un montant total de 2,2 millions d'euros ;
 - Effet report en 2023 de l'évolution des échelles indiciaires de la catégorie B (septembre 2022) et coût de la revalorisation de l'indice minimum de traitement de la fonction publique (janvier 2023) pour un montant total de 0,5 million d'euros.

Des dépenses liées aux choix stratégiques de la collectivité de poursuivre et développer ses actions en matière de sécurité et de petite enfance : 0,9 million d'euros

- Plan de recrutement de policiers municipaux, ainsi que le recrutement de médiateurs, pour un coût estimé à 0,6 million d'euros ;
- Augmentation du pool d'agents « volants » dédiés aux remplacements d'agents temporairement absents, au sein de la Direction de la Famille, pour un coût estimé à 0,3 million d'euros.

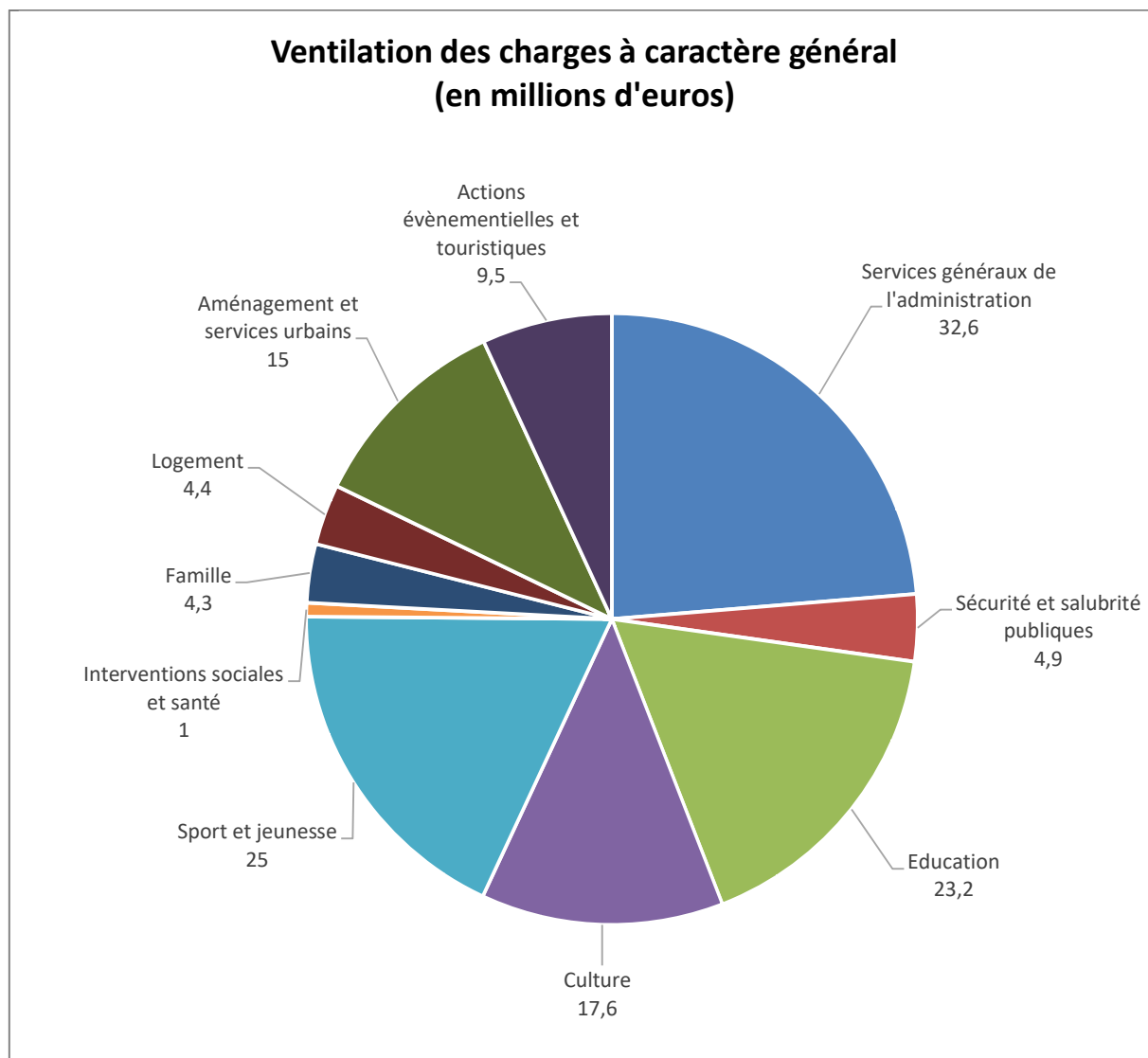
Des dépenses liées à la politique de la collectivité pour la reconnaissance du travail, la prévention de la précarité et le bien-être au travail : 2,3 millions d'euros

- Volonté de la Ville de Nice de poursuivre son engagement en faveur de la progression de carrière des agents : avancements de grades, promotions internes, nominations après réussite à concours, pour un coût total estimé à 1,4 million d'euros ;
- Poursuite des actions de la collectivité en faveur du bien-être des agents et de la lutte contre la précarité, avec notamment une augmentation significative de la participation aux dépenses de « prévoyance » pour tous les agents qui souscrivent au nouveau contrat de groupe conclu par la Ville, pour un montant de 0,2 million d'euros. Pour mémoire, ce contrat permet le maintien d'une partie du salaire et des primes en cas d'arrêt maladie ;
- La prise en compte des nouvelles modalités de mise en œuvre de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) pour un montant de 0,4 million d'euros ;
- La reconnaissance de la valeur professionnelle des agents via le régime indemnitaire et le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) pour un montant de 0,4 million d'euros ;
- Une évolution de 50 % de la valeur du Forfait Mobilité Durable (progression de 200 € à 300 €).



2.2. Les charges à caractère général

Les charges générales s'établissent à 137,5 millions d'euros au budget primitif 2023.



Au sein de cette enveloppe, les participations versées par la Ville de Nice à la Métropole au titre de la convention de gestion des services communs s'établissent à 17,7 millions d'euros.



2.3. Les autres dépenses de gestion courante

Elles s'établissent à 94,5 millions d'euros et se répartissent comme suit :

Poste (en millions d'euros)	BP 2023	Ventilation
Contribution au SDIS	26,9	28,5 %
Subventions aux organismes extérieurs	24,6	26,1 %
Subvention au CCAS	19,0	20,1 %
Subvention au budget annexe de l'Opéra	16,6	17,6 %
Subvention au budget annexe de la fourrière	0,5	<1 %
Autres dépenses	6,9	7,2 %
Total général	94,5	100 %

La contribution budgétaire au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) constitue le premier poste des dépenses de gestion courante, pour un montant de 26,9 millions d'euros. Cette contribution au titre de l'exercice 2023 progresse de +5 % par rapport à 2022 soit 1,3 million d'euros supplémentaires, sur décision du Conseil d'administration du SDIS.

L'effort de la Ville de Nice en faveur des associations est reconduit à un niveau identique, soit 24,6 millions d'euros.

La subvention d'équilibre versée au Centre Communal d'Action Sociale est programmée à hauteur de 19 millions d'euros. Celle-ci a progressé de + 12 % depuis 2018, soit 2 millions d'euros supplémentaires d'actions en faveur de nos concitoyens les plus démunis ou en situation de précarité.

Le budget 2023 prévoit le versement de subventions d'équilibre à la régie autonome de l'Opéra, pour 16,6 millions d'euros, ainsi qu'à la régie autonome de la fourrière automobile, pour 0,5 million d'euros.

Les autres dépenses de gestion s'établissent à 6,8 millions d'euros. Elles sont notamment constituées des achats de places de crèches, des remboursements des frais de scolarité des enfants niçois inscrits dans des écoles d'autres communes, des frais de formation des agents de la police municipale et des indemnités d'élus.

2.4. Les frais financiers

Les charges financières sont estimées à 15,3 millions d'euros au budget primitif 2023.

Poste (en millions d'euros)	BP 2023	Ventilation
Intérêts des emprunts bancaires	11	71,7%
Intérêts des emprunts contractés dans le cadre du contrat de partenariat Nice Eco Stadium	4,1	26,6%
Autres charges financières	0,2	1,8%
Total général	15,3	100,0%



2.5. Les autres dépenses réelles de fonctionnement

Elles comprennent les postes de dépenses suivants :

- La contribution au fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) est estimée à 2,6 millions d'euros ;
- Diverses restitutions sur recettes prévues à hauteur de 0,7 million d'euros, dont 0,6 million d'euros au titre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;
- Les frais de fonctionnement de groupes d'élus budgétés à hauteur de 0,4 million d'euros ;
- La subvention versée à la régie autonome pour l'exploitation des palais Acropolis et Nikaïa de 6,1 millions d'euros ;
- Le remboursement de l'acompte de dotation « filet inflation » instauré par la loi n°2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 à hauteur de 2,8 millions d'euros versés en 2022. En effet, la Ville de Nice ne remplit pas les conditions fixées par les textes en vigueur pour que la dotation lui soit définitivement acquise, en particulier, le critère n°2 portant sur une diminution de la capacité d'autofinancement brute de 25 % entre 2021 et 2022. Compte-tenu des efforts de gestion mis en œuvre pour faire face à un contexte difficile, celle-ci s'est à l'inverse améliorée.
- Les crédits exceptionnels comprennent 2,7 millions d'euros d'indemnisation au titre de l'éviction du bowling situé à Acropolis ;
- Il est prévu 1,6 million d'euros au titre d'une régularisation de titre émis sur exercice antérieur, avec une inscription quasi-équivalente en produits exceptionnels ;
- Les autres charges exceptionnelles s'élèvent à 2,5 millions d'euros, comprenant des redevances à verser aux fermiers et concessionnaires, des bourses et prix, des annulations de titres émis sur exercices antérieurs.



II. La section d'investissement

1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à 202,1 millions d'euros et se répartissent comme suit :

Poste (en millions d'euros)	BP 2023	Ventilation
Dépenses d'équipement	114,8	56,8 %
Solde acquisition St-Roch	10,0	4,9 %
Remboursement du capital des emprunts et des financements du PPP Nice Eco Stadium	36,5	18,1 %
Emprunts revolving	30,0	14,8 %
Immobilisations financières et cautions	0,9	<1 %
Subventions d'investissement (régularisations)	0,0	<1 %
Opérations pour compte de tiers	9,9	4,9 %
Total général	202,1	100 %

1.1. Les dépenses d'équipement

En 2023, la Ville de Nice affiche un niveau de dépenses inédit de 114,8 millions d'euros de crédits d'équipement auxquels il convient d'ajouter 10 millions d'euros correspondant à la dernière fraction du différé de paiement de l'acquisition Saint-Roch (consécutivement à la libération récente du site d'odontologie). Il est prévu de maintenir cette tendance avec 284 millions programmées jusqu'en 2026.

La priorité est donnée à l'adaptation de la ville aux effets du réchauffement climatique et au bien-être des habitants, par le rafraîchissement urbain, la renaturation et la perméabilisation des sols. Ainsi, le plan de végétalisation des espaces publics se poursuit, avec notamment l'extension de la Promenade du Paillon, la création de jardins publics (Jeanne d'Arc, jardin d'Arménie) et le programme 1 arbre pour 1 habitant au bénéfice de tous les quartiers.

L'autre priorité concerne la préservation de la sécurité publique avec le démarrage du chantier de l'Hôtel des Polices de Saint-Roch ainsi que l'installation de caméras de vidéoprotection.

La vie scolaire verra une hausse des crédits de 1,7 million d'euros par rapport au budget primitif 2022 pour la rénovation des bâtiments scolaires, des projets d'extension de classes ou de cuisines et la création du groupe scolaire sur le site dit du Comptoir Métallurgique du Littoral.

Enfin, la Ville maintient son effort dans le domaine de la cohésion sociale, de la petite enfance, de la valorisation du patrimoine et du rayonnement culturel.

**Le verdissement de la Ville : 27,4 millions d'euros**

Libellé des opérations	BP 2023
Jardin Saint Jean d'Angely	22 040
Divers parcs et jardins	50 248
Aménagement de terrains	249 000
Total AP 8112 : Création espaces verts urbains	321 288
Travaux et équipement du parc Phoenix	163 149
Total AP 8115 : Conservation et aménagement du parc Phoenix	163 149
Réhabilitation du front de mer	200 700
Total AP 8113 : Equipement front de mer	200 700
Parc urbain du Ray	100 000
Total AP 8114 : Création du Parc urbain du Ray	100 000
Grand parc paysager de la plaine du Var - acquisitions	554 000
Relocalisation du Centre de production horticole municipal	1 095 276
Total AP 8117 : Parc paysager de la plaine du Var	1 649 276
Verdissement des cours d'école	500 000
Verdissement des crèches	200 000
Trames vertes phase 3	175 000
Total AP 8118 : Verdissement de la Ville	875 000
Prolongement Promenade du Paillon	20 010 000
Total AP 8119 : Prolongement de la Promenade du Paillon	20 010 000
Opérations courantes espaces verts	879 263
Accessibilité PMR dans les parcs et jardins	50 000
Géotechnie et confortement des murs	15 000
Modernisation du centre horticole - phase 1 : relocalisation serres	340 000
Opération 1 arbre 1 habitant	315 000
Réaménagement des aires de jeux	125 000
Total AP 8120 : Plan de conservation et d'aménagement des espaces verts de proximité	1 724 263
Requalification du Boulevard Gambetta	330 000
Réaménagement du Jardin Arménie	1 300 000
Aménagement paysager de la place île de Beauté	200 000
Création du jardin Jeanne d'Arc	551 135
Place Pierre Gautier	10 930
Total AP 8121 : Embellissement paysager sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine	2 392 065
Total Verdissement de la Ville	27 435 741



La prévention et la sécurité : 32,2 millions d'euros

Libellé des opérations	BP 2023
Programme vidéoprotection et bornes d'appel d'urgence	1 735 000
Total AP 1010 : Développement de la vidéoprotection	1 735 000
Modernisation et équipement de la Police Municipale	420 600
Total AP 1011 : Equipement de la Police Municipale	420 600
Installation d'alarmes anti-intrusion	248 100
Equipement de l'Agence Sanitaire Environnemental et Gestion des Risques	33 500
Travaux de confortement des falaises	2 098 500
Total AP 1012 : Prévention des risques urbains	2 380 100
Acquisition d'horodateurs	265 000
Total AP 1014 : Acquisition horodateurs pour stationnement payant sur voirie	265 000
Hôtel des polices Saint-Roch - Travaux	26 906 173
Total AP 1015 : Hôtel des Polices Saint-Roch	36 906 173
Aménagement et équipement du CHUC	500 000
Total AP 1017 : Centre d'Hypervision urbain et de commandement (CHUC)	500 000
Total Prévention et Sécurité	32 206 873

La vie scolaire : 12,45 millions d'euros

Libellé des opérations	BP 2023
Plan d'équipement de la cuisine centrale et des offices	587 000
Mises aux normes des cantines	400 000
Plan d'équipement des écoles	1 861 476
Plan numérique des écoles	217 340
Travaux de rénovation dans les bâtiments scolaires	4 869 000
Total AP 2012 : Aménagement, conformité, équipement des écoles	7 934 816
Travaux de sécurité divers des écoles	103 759
Hors Autorisation de Programme	103 759
Réhabilitation /extension GS Gorbella et création pôle petite enfance	102 000
Extension du GS Crémat	50 000
Extension GS Saint Isidore	100 000
Groupe scolaire Magnolias – Construction restaurant scolaire	1 500 000
Total AP 2011 : Gros travaux de rénovation des écoles	1 752 000
Centre intergénérationnel Nice Méridia	40 500
Total AP 2014 : Centre multi-accueil de l'Ouest Nice Méridia	40 500
Nouvelle cuisine centrale - DGD	75 000
Total AP 2013 : Travaux Création Cuisine Centrale	75 000



Libellé des opérations	BP 2023
Groupe scolaire Comptoir Métallurgique du littoral - Acquisition et maîtrise d'œuvre	2 548 492
Total AP 2015 : Création nouvelles écoles 2022/2026	2 548 492
Total Vie Scolaire	12 454 567

Le rayonnement culturel et valorisation du patrimoine : 12,1 millions d'euros

Libellé des opérations	BP 2023
Acquisition et Equipement de salle de spectacle	426 500
Total AP3015 : Equipements et rénovation des salles de spectacles	426 500
Aménagement et rénovation des boutiques des musées	18 000
Total AP3014 : Aménagement et rénovation des boutiques des musées	18 000
Pôle culturel théâtre Saint François	200 000
Total AP 8016 : Embellissement et mise en valeur architecturale du patrimoine historique	200 000
Projet 109	500 000
Total AP3012 : Projet 109	500 000
Théâtre éphémère et Palais des arts et de la culture	340 000
Théâtre des Arènes de Cimiez	500 000
Total AP3019 : Grands projets artistiques et culturels	840 000
Equipement culturels et acquisition d'œuvre d'art	1 499 394
Aménagement et rénovation des bâtiments culturels	1 264 782
Total AP 3010, 3013 et 3018	2 764 176
Travaux de conservation du patrimoine cultuel	364 243
Eglise Sainte Marie-Madeleine	150 000
Eglise Saint-Roch	120 000
Monastère de Cimiez	130 000
Subvention rénovation des façades	155 000
Travaux sur le patrimoine bâti	755 421
Eglise du Gesù	200 000
Plan patrimonial : église Notre-Dame du Port	2 000 000
Total AP 8016 : Embellissement et mise en valeur architecturale du patrimoine historique	3 874 664
Travaux de rénovation des cimetières	721 300
Total AP 8215 : Travaux de conservation du patrimoine funéraire	721 300
Financement Projets Ferroviaires	2 183 500
Total AP 9012 : Pôles d'Echanges Multimodaux	2 183 500



Acquisition de fonds de commerces	602 000
Total AP 8015 : Acquisition et droit de préemption	602 000
Total Rayonnement culturel et valorisation du patrimoine	12 130 140

La jeunesse, les loisirs et le sport : 6,85 millions d'euros

Libellé des opérations	BP 2023
Aménagement et équipement du Stockfish	100 000
Observatoire de la Côte d'Azur - Solde	21 211
Total AP 2312 : Maison de l'étudiant	121 211
Aménagement et équipement des AnimaNice	380 000
Total AP 4010 : Aménagement et équipement des centres de loisirs	380 000
Complexe sportif des Combes	60 000
Travaux de rénovation des installations sportives	3 144 000
Rénovation et mises aux normes des piscines	972 218
Travaux de renouvellement de terrains synthétiques	1 000 000
Total AP 4112 : Travaux d'aménagement et de mise en conformité des installations sportives	5 176 218
Dojo du Ray	1 103 000
Tribune des Arboras	72 500
Total AP 4110 : Créations équipements sportifs	1 175 500
Total Jeunesse, loisirs et sports	6 852 929

La politique du handicap et l'accessibilité des bâtiments, la cohésion sociale, la proximité et la petite enfance : 12,36 millions d'euros

Libellé des opérations	BP 2023
Aménagement de l'épicerie sociale et solidaire	18 000
Equipement de la petite enfance	623 500
Equipement pour le handicap	7 000
Total AP 5231 : Equipement médico-social	648 500
Subventions aux bailleurs sociaux	5 000 396
Total AP 5213 : Aide aux bailleurs sociaux	5 000 396
Equipement de santé publique	10 000
Local santé et vaccination de la rue d'Italie - Acquisition	1 080 000
Total AP 5232 : Santé publique	1 090 000
Aménagement et rénovation de la petite enfance	720 500
Extension de la crèche de l'Eau vive	300 000
Total AP 6012 : Création, extension, et aménagement des crèches	1 020 500



Libellé des opérations	BP 2023
Enveloppe de travaux de proximité	931 000
Total AP 5301 : Aménagement et intervention pour la proximité	931 000
Equipement public des Moulins	150 100
Total AP 5214 : ANRU des Moulins	150 100
NPRU Ariane - Groupe scolaire Ilot les Bleuets (acquisition foncière)	666 000
NPRU Les Moulins - Centre AnimaNice	110 400
NPRU Les Moulins - Groupe scolaire Bois de Boulogne (lancement d'études)	37 000
Total AP 5217 : Nouveau Programme de Renouvellement Urbain	813 400
Crèche Colonel Jeanpierre	1 100 000
Extension halte aux jeux de la rue d'Angleterre - Acquisition	12 500
Total AP 5216 : Plan national de requalification Notre Dame	1 112 500
Agendas d'accessibilité programmée	1 600 000
Total AP 5010 : Mise en accessibilité des bâtiments	1 600 000
Total Handicap et accessibilité, cohésion sociale, proximité et petite enfance	12 366 396

La mise en conformité et rénovation des bâtiments publics : 3,1 millions d'euros

Libellé des opérations	BP 2023
Travaux récurrents de locaux administratifs	598 789
Aménagement des locaux de la Police municipale	1 000 387
Hôtel de Ville - Travaux de Rénovation	54 000
Travaux d'aménagement et équipement	738 000
Total AP 0114 : Mise en conformité, aménagement et rénovation des bâtiments administratif	2 391 176
Data Center	50 000
Gestion technique centralisée des bâtiments	180 000
Travaux de sécurité chauffage incendie	250 000
Total AP 0111 : Travaux installations électricité / chauffage / incendie	480 000
Mise en sécurité bâtiments administratifs et scolaires	250 000
Total AP 0113 : Sécurisation des bâtiments et des espaces publics	250 000
Total Mise en conformité et rénovation des bâtiments publics	3 121 176

La modernisation de l'administration : 8,2 millions d'euros

Libellé des opérations	BP 2023
Matériels et logiciels	288 000
Total AP 0212 : Equipement et matériel administration	288 000
Matériels informatiques et logiciels (participation dépenses mutualisées)	6 244 998
Mobilier (participation dépenses mutualisées)	917 112



Libellé des opérations	BP 2023
Parc auto (participation dépenses mutualisées)	748 534
Total AP 0211 : Equipement et matériel administration	7 910 644
Total Modernisation de l'administration	8 198 644

1.2. La gestion des emprunts

La Ville de Nice entend conduire un programme d'investissement ambitieux, tout en maîtrisant l'évolution de son encours d'emprunts. Celui-ci est projeté à 573,5 millions d'euros en fin d'exercice.

Les crédits 2023 comprennent également 30 millions d'euros en dépenses et en recettes consacrés à la gestion active de la dette et notamment à l'utilisation de contrats d'emprunts assortis de lignes de trésorerie permettant de diminuer le montant des charges financières.

1.3. Les autres dépenses d'investissement

Les autres dépenses d'investissement se décomposent comme suit :

- 0,9 million d'euros pour le versement ou le remboursement de cautions, la gestion d'immobilisations financières et la régularisation d'une subvention d'investissement ;
- La section d'investissement comprend également des opérations pour compte de tiers, équilibrées en dépenses et en recettes, pour un montant de 9,9 millions d'euros :
 - 4,7 millions d'euros d'interventions pour sécuriser la falaise Raybaud pour le compte du Centre Hospitalier Universitaire ;
 - 4,6 millions d'euros au titre des travaux de la Promenade du Paillon réalisés par la Ville de Nice et relevant des compétences métropolitaines dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage unique ;
 - 0,6 million d'euros relatifs à la réalisation de travaux de péril réalisés d'office pour le compte de tiers défaillants, lesdits travaux étant par la suite refacturés aux propriétaires concernés.

2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'établissent à 172,6 millions d'euros et se présentent comme suit :

Poste (en millions d'euros)	BP 2023	Ventilation
Excédents reportés	4,2	2,4 %
Produits de cessions d'immobilisations	11,7	6,8 %
Fonds de compensation de la TVA	10,4	6,1 %
Subventions d'investissement	9,4	5,5 %
Mobilisation d'emprunts	95,8	55,5 %
Emprunts revolving	30,0	17,4 %
Immobilisations financières et cautions	1,1	<1 %
Dépenses d'équipement (régularisations)	0,1	<1 %
Opérations pour compte de tiers	9,9	5,7 %
Total général	172,6	100 %

Ces recettes comprennent :

- 4,2 millions d'euros d'excédents reportés constatés à la clôture des comptes 2022 ;
- 11,7 millions d'euros de produits de cessions d'immobilisations, la Ville de Nice poursuivant sa politique d'optimisation de son patrimoine ;
- Les remboursements du fonds de compensation de la TVA qui s'élèvent à 10,4 millions d'euros ;
- Des subventions contractualisées avec ses partenaires institutionnels à hauteur de 9,4 millions d'euros

Les encaissements prévus portent notamment sur le financement du logement social (1,5 million d'euros dans le cadre du contrat de relance et de transition écologique), les aides de la Région pour les installations sportives (1,3 million d'euros), le financement des établissements de la petite enfance crèches de l'Eau Vive, du Colonel Jeanpierre, crèche du Bois du Château et crèche Gorbella (3,2 millions d'euros versés par la Caisse d'Allocations Familiales, l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain, la Région, le Département), etc. ;

- Il est enfin prévu 1,1 million d'euros d'immobilisations financières et de cautions dont 0,8 million d'euros liés au contrat de cession du réseau Numéricable.

III. Le budget vert

1. Méthodologie utilisée

1.1. Le contexte

La construction puis le vote du budget sont des moments clés où s'incarne concrètement la politique climatique d'une collectivité territoriale. Développé progressivement depuis 2019, le « budget vert » ou « budget climat » constitue une nouvelle classification des dépenses, qui aide à identifier celles dont l'impact est favorable ou défavorable à l'environnement et celles qui influencent significativement les émissions de gaz à effet de serre (GES) à la hausse comme à la baisse.

La France est le premier État au monde à s'être doté, dès 2020, d'un outil d'analyse de l'impact environnemental de son budget. Le but étant de mieux intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques à l'échelle nationale.

Le budget vert n'est pas à confondre avec un bilan carbone ou encore une évaluation du coût du plan climat de la collectivité. Au contraire, le budget vert est un outil d'aide à la décision à la disposition des élus qui permet d'analyser un budget sous le prisme du climat, de nourrir les débats budgétaires et de questionner les dépenses pour les orienter le plus possible vers la transition écologique.

L'évaluation environnementale du budget primitif 2023 permet :

- D'identifier les dépenses qui ont un effet bénéfique pour l'environnement et celles avec un effet négatif ;
- D'évaluer la cohérence des dépenses avec les objectifs environnementaux déclinés dans les stratégies climats ou biodiversité (notamment : le PCAET - Plan climat air énergie territoriaux, le SRADDET - Schémas régionaux d'aménagement de développement durable et d'équilibre des territoires) ;
- D'analyser les marges de manœuvre pour réorienter les dépenses selon un prisme environnemental ;
- De suivre l'évolution dans le temps, d'exercice en exercice, l'un des intérêts majeurs d'un budget vert.

Ainsi, le présent rapport concerne l'évaluation de l'impact des dépenses d'investissement du budget primitif 2023 de la Ville de Nice, y compris celles des budgets annexes, selon la méthodologie « atténuation de nos impacts sur les gaz à effet de serre » développée par I4CE, l'Institut de l'Economie pour le Climat.



1.2. La méthodologie I4CE d'évaluation environnementale du budget primitif 2023

L'évaluation climatique du budget primitif 2023 de la Ville de Nice résulte de l'application de la méthodologie de classification et d'évaluation publiée en novembre 2020 par l'Institut de l'Economie pour le Climat (I4CE). Cette méthodologie résulte d'un travail collaboratif de co-construction entre I4CE, l'ADEME, l'Association des Maires de France, le Climate KIC européen et France Urbaine.

Cette méthodologie, en libre accès, a par la suite été complétée en 2021 et 2022 pour prendre en compte les enjeux biodiversité et être applicable à tous les échelons : des régions aux communes.

La méthodologie d'évaluation environnementale du budget d'investissement dans son volet « atténuation » consiste simplement à analyser ligne par ligne les dépenses qui sont considérées comme « Très favorables, favorables sous condition, neutres ou défavorables » au regard de leur impact dans la lutte contre le changement climatique par la réduction des émissions des gaz à effet de serre (GES) et l'augmentation du stockage de carbone.

Classification des dépenses proposée selon la méthodologie I4CE :

TRES FAVORABLE	Dépense ayant un impact très positif sur le climat aujourd'hui et demain : compatible dans une France neutre en carbone • Rénovation thermique • Développement de transports collectifs électriques
FAVORABLE SOUS CONDITIONS	Dépense permettant une réduction des émissions mais effort insuffisant pour la neutralité carbone ou présentant un risque de verrou technologique à long terme • Achat de bus GNV : une flotte de bus au gaz pourrait être décarbonée si elle est alimentée 100% au biogaz à terme
NEUTRE	Dépense sans impact significatif sur la trajectoire de neutralité carbone • Dépenses sociales et culturelles (sauf les dépenses de construction et rénovation, d'énergie, de déplacements et d'alimentation qui doivent être catégorisées)
DEFAVORABLE	Dépense incompatible avec la neutralité carbone, qui induit des émissions de GES significatives • Dépenses de carburant • Création de nouvelle voirie automobile
A APPROFONDIR	Dépense ayant a priori un impact sur le climat mais non classable en l'état par manque d'informations ou de données. L'analyse devra se préciser au fil des années. • Frais d'études, achats et salaires tant que l'analyse de la destination de ces dépenses n'a pas été réalisée

Les services de la Ville de Nice ont bénéficié d'un accompagnement méthodologique garantissant la même grille d'analyse selon des critères homogènes et comparables.



Ainsi, aucune variante n'a été établie pour cette première année d'analyse et toutes les dépenses d'équipement du budget global de la Ville de Nice¹ ont été analysées, sans limitation de seuil.

Il est important ici de souligner que cette étude n'a pas été établie dans le but de comparer des collectivités entre elles mais bien de comparer dans le temps l'évolution des budgets verts d'une même collectivité. En effet, chacune d'elle possède un champ de compétences, une organisation des budgets et des délégations qui leur sont spécifiques et qui rendent vaine toute tentative de comparaison.

1.3. Les limites à l'évaluation environnementale du budget primitif 2023

La méthodologie I4CE appliquée à l'analyse environnementale du budget primitif 2023 se limite aujourd'hui aux enjeux d'atténuation de l'impact des émissions de gaz à effet de serre des investissements planifiés en 2023 et non pas d'adaptation au changement climatique. A date, elle n'a donc pas été retenue pour l'élaboration de ce budget vert.

Il est aussi à noter que les autres enjeux environnementaux (biodiversité, eau, pollutions locales, etc.) n'ont pas été abordés par la méthode I4CE, ni les aspects sociétaux.

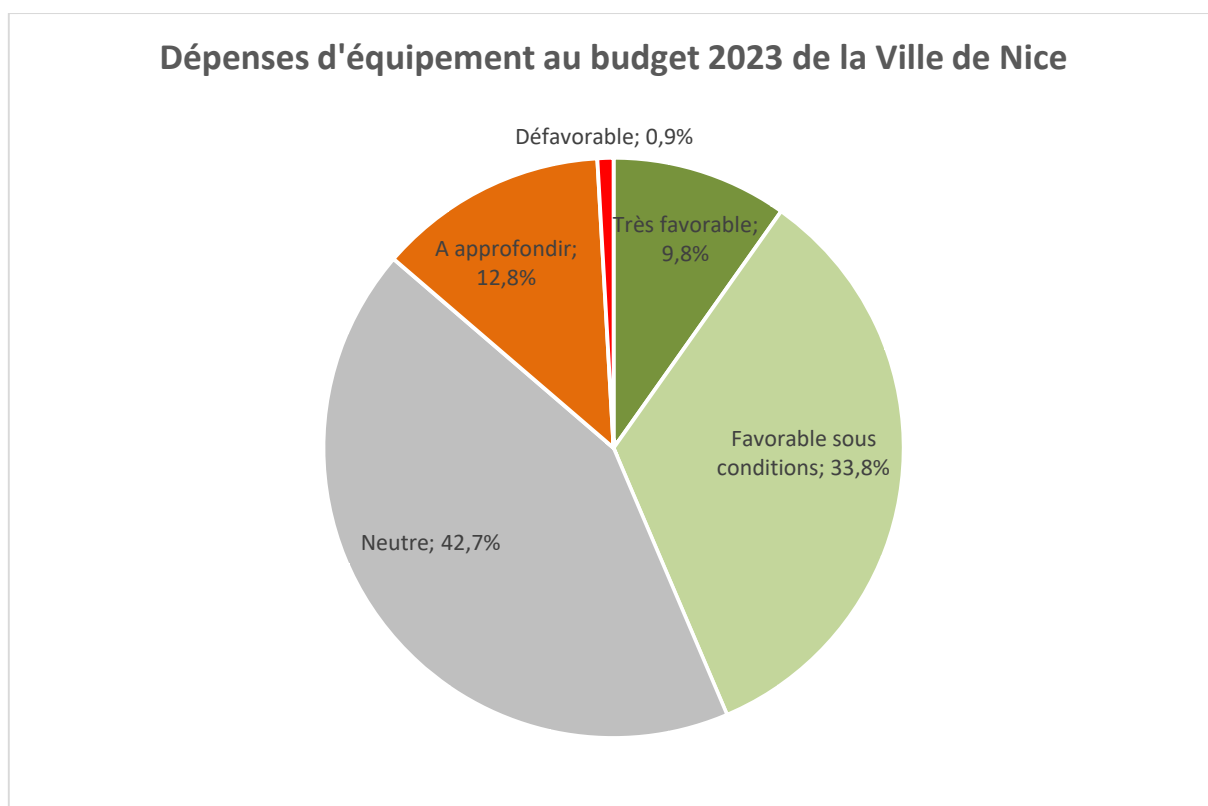
La méthodologie ainsi suivie a vocation à être complétée et améliorée au fil des exercices pour prendre en compte une réalité souvent plus complexe que celle reflétée dans les budgets des collectivités.

¹ Dépenses des chapitres budgétaires 20, 204, 21 et 23 de l'ensemble des budgets.

2. Résultats de l'évaluation environnementale du budget primitif 2023

2.1. Résultat global

Les dépenses d'investissement prévues au budget primitif en 2023 ont été classées de « très favorables à défavorables à l'environnement » selon la méthodologie I4CE de la manière suivante :



En première lecture, il apparaît que près de **43,6 % des dépenses d'investissement de la Ville de Nice ont un impact très favorable ou favorable sous conditions**, 43 % des dépenses sont neutres, sans impact sur le climat et 13 % ne peuvent être classées aujourd'hui et devront faire l'objet d'analyse supplémentaire pour déterminer leur impact (positif, neutre, négatif) sur la réduction des gaz à effet de serre. Seules 0,9 % des dépenses d'investissement sont considérées comme défavorables.



2.2. Analyse des dépenses par catégorie

Dépenses classées « Très favorables » : 9,8 % des dépenses d'investissement

Les dépenses classées très favorables sont celles ayant un impact positif sur les émissions de gaz à effet de serre aujourd'hui et demain.

On y retrouve les grands projets d'investissement dans les aménagements publics en faveur de la renaturation de la Ville et la transition énergétique :

- Le **projet d'extension de la Promenade du Paillon** qui représente la dépense la plus conséquente. Ce projet à lui seul permet de traiter les sujets de végétalisation, renaturation, désimperméabilisation, d'économie et de stockage de la ressource en eau pour l'arrosage, de diminution de la circulation automobile, et de développement des modes actifs et des transports en commun.

Ce projet propose ainsi la création de 8 hectares de parc urbain supplémentaires (soit 20 hectares de verdure au total) et la plantation de 1 500 arbres permettant le stockage de 40 tonnes de CO₂, la captation des polluants à enjeux sanitaires, et la réduction de 2 à 3 degrés de la température de l'air lors des épisodes caniculaires.

- Les projets de **verdissement et d'apaisement de la Ville de Nice** constituent également des dépenses conséquentes pour cette rubrique. Certains projets peuvent ainsi être cités :
 - La requalification du jardin d'Arménie en renforçant la végétation existante afin de créer un îlot de fraîcheur ;
 - La création du jardin Jeanne d'Arc ;
 - La requalification du boulevard Gambetta ;
 - Une gestion économique de l'eau dans les espaces verts grâce à la gestion technique centralisée de l'arrosage et les perspectives de réutilisation des eaux usées traitées par la station d'épuration Haliotis.

Dépenses classées « Favorables sous conditions » : 33,8 % des dépenses d'investissement

Les dépenses favorables sous condition sont celles qui permettent une réduction des émissions de gaz à effet de serre mais avec un effort qui est considéré comme insuffisant pour la neutralité carbone.

Les dépenses les plus conséquentes sont :

- **La construction de l'Hôtel des Polices mutualisé.** Il s'agit de la reconversion de l'ancien hôpital de Saint Roch sur une surface totale de 50 000 m². Ce futur Hôtel des Polices permettra le regroupement du Centre d'Information et de commandement de Police nationale et du Centre d'Hypervision Urbain et du commandement de la Ville de Nice.



Ce projet intègre les orientations prises par la Ville de Nice en faveur de la transition écologique et ira même jusqu'à 30 % au-delà de la Réglementation Thermique 2012 pour les espaces tertiaires spécifiques neufs et jusqu'à 40 % au-delà de la Réglementation Thermique existante pour la partie rénovée.

- **La création d'un équipement sportif** (VEFA Dojo Ray Gorbella), Il s'agit de la construction ou aménagement d'un bâtiment neuf optimisant sa performance énergie-carbone (au-delà de la norme en vigueur, d'au moins 10 %) et n'engendrant pas d'artificialisation,
- **Le programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés** (PNRQAD) avec la construction de la Crèche colonel Jeanpierre. Il s'agit de la construction d'un bâtiment neuf optimisant sa performance énergie-carbone (au-delà de la norme en vigueur, d'au moins 10 %) et n'engendrant pas d'artificialisation.

Dépenses classées « Neutres » : 42,7 % des dépenses d'investissement

La catégorie neutre concerne les dépenses sans impact significatif sur la trajectoire de neutralité carbone. Ainsi, des dépenses qui n'ont aucun impact sur les émissions de gaz à effet de serre seront alors considérés comme neutres, mais aussi certaines dépenses qui sont au premier abord non favorables mais *in fine* avec un impact positif significatif.

En effet, certaines opérations de rénovation, pourtant indispensables au bon fonctionnement général, au confort des agents et la qualité d'accueil des usagers, ne peuvent apporter une contribution positive immédiate à la neutralité carbone car elle ne relèvent pas d'un poste considéré comme étant à enjeu énergétique ou bien encore que la réduction de consommation engendrée ne dépassera pas le seuil de 30% d'économies.

Certains travaux de rénovations dans les écoles primaires (clos couvert, remplacement de chaudières....), la rénovation de salles et sites culturels, mais aussi des travaux de rénovations de mise en valeur du patrimoine (église Notre-Dame du Port, église du Gesù, église Sainte Marie-Madeleine), ou encore l'aménagement et la mise en conformité d'un bâtiment scolaire relatif à la restauration (groupe scolaire des Magnolias) sont les dépenses les plus conséquentes.

Elles sont qualifiées de « neutres » selon la méthode I4CE car certaines d'entre elles relèvent d'un poste à enjeu énergétique mais les démarches entreprises ne permettent pas de réduire suffisamment la consommation d'énergie pour que la diminution soit supérieure à 30 %. D'autres encore sont considérées comme « neutres » selon la méthode IC4E car elles ne relèvent pas d'un poste à enjeu énergétique.



Dépenses classées « Défavorables » : 0,9 % des dépenses d'investissement

Les dépenses qui sont considérées comme incompatibles avec la neutralité carbone, qui induisent des émissions de gaz à effet de serre sont classées dans la rubrique défavorable.

Les dépenses relatives à la modernisation de la centrale horticole dans la plaine du Var sont les plus conséquentes selon cette méthodologie.

Dépenses classées « A approfondir » : 12,8 % des dépenses d'investissement

Les dépenses dans cette catégorie sont celles qui ont *a priori* un impact sur le climat mais pour lesquelles les informations transmises à ce jour ne sont pas suffisantes pour pouvoir les classer dans une rubrique. Une analyse plus précise au fil des années sera nécessaire.

Les dépenses relatives à cette rubrique sont essentiellement récurrentes et relatives à l'aménagement et la mise en conformité d'équipements sportifs (stades, piscines, terrains de sport), les aménagements et mise en conformité dans les écoles et les cantines ou bien encore les aménagements et interventions pour la proximité.

Les dépenses relatives à des subventions d'aide aux bailleurs sont également classées dans cette rubrique selon la méthode I4CE.

En conclusion, l'analyse environnementale du budget primitif 2023 de la Ville de Nice laisse clairement apparaître un impact largement positif de sa politique d'investissement en regard de ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de captation de carbone.

L'accélération de la transition écologique du territoire de la Ville de Nice s'appuie ainsi sur des décisions d'investissements vertueuses qui conduisent à classer très favorablement ou favorablement plus de la moitié de son budget.

En effet, grâce à la politique de végétalisation et de renaturation à grande échelle comme à l'échelle des quartiers, aux actions menées en faveur de la mobilité douce, ou encore les programmes de sobriété et de transition énergétiques par les opérations de rénovations et de développement des énergies renouvelables, la Ville de Nice parvient à orienter positivement ses dépenses d'investissement selon la méthode I4CE scrupuleusement appliquée par les services.

Toutefois, si l'analyse I4CE présente un intérêt indéniable dans l'évaluation environnementale du budget, elle demandera à être affinée dans le temps pour refléter plus justement toute l'action de la collectivité en faveur de la transition écologique, y compris les actions sans impact financier majeur.

La prise en compte en parallèle des résultats issus de l'audit annuel des activités à travers la labellisation ADEME « Territoire en Transition écologique », et son objectivation par un expert accompagnant les services techniques complèteront utilement les résultats de l'analyse I4CE de l'impact environnemental du budget de la Ville de Nice.



IV. Les politiques publiques mises en œuvre par la Ville

1. La sécurité, la proximité et la salubrité publiques

Le projet d'Hôtel des Polices mutualisé entre en phase opérationnelle :

Depuis 2021, la Ville de Nice est engagée dans un partenariat exceptionnel avec l'Etat dans le cadre du projet de reconversion de l'ancien hôpital Saint-Roch en un Hôtel des Polices mutualisé.

A l'issue d'une procédure de dialogue compétitif d'un an, la Ville et l'Etat ont confié au Groupement VINCI CONSTRUCTION France (cabinet d'architectes : Wilmotte & Associés) la conception, la construction et la maintenance pendant 4 ans du futur Hôtel des Polices.

2023 marque le début de la phase opérationnelle du projet, et ce, dès le mois de janvier avec l'installation de chantier.

Cette phase opérationnelle comprend :

- La déconstruction des anciens bâtiments du site à l'exception du quadrilatère central ;
- La conservation et réhabilitation du quadrilatère central avec mise aux normes parasismiques de catégorie IV ;
- La suppression de la verrière du patio central ;
- La conservation des façades des ailes latérales sur la rue Hôtel des Postes ;
- La construction de nouveaux espaces tertiaires de bureaux, et plus spécifiques tels que le Centre d'Hypervision Urbain et de Commandement de la Ville de Nice (CHUC), l'amphithéâtre ;
- La construction d'un parking dédié aux services de polices.

La durée prévisionnelle des travaux est de 36 mois environ, soit une livraison en décembre 2025.

Le projet intègre les orientations prises par la Ville de Nice en faveur de la transition écologique.

La nouvelle Réglementation Environnementale 2020 sera respectée pour les espaces tertiaires de bureaux neufs.

Le projet ira :

- Jusqu'à 30 % au-delà de la Réglementation Thermique 2012 pour les espaces tertiaires spécifiques neufs tels que le Centre d'Hypervision Urbain et de Commandement (CHUC), la restauration, les espaces sportifs ;
- Jusqu'à 40 % au-delà de la Réglementation Thermique existante pour la partie rénovée.



Les principales caractéristiques énergétiques ou environnementales du projet :

- L'évitement de 12 000 rotations de poids lourds durant la phase travaux ;
- Le recours à des petites et moyennes entreprises locales ;
- L'installation de volets à persienne, pour l'équilibre entre l'apport de lumière et le confort thermique ;
- La récupération des eaux pluviales, pour l'arrosage des espaces verts et le lavage des véhicules de service ;
- L'utilisation de béton bas carbone, pour limiter l'empreinte carbone du béton ;
- Le recours à des matériaux biosourcés ;
- L'implantation de patios végétalisés, pour rafraîchir le bâtiment ;
- L'installation de panneaux photovoltaïques de 50 kW (soit entre 200 et 300 m² de panneaux environ) pour la production vertueuse d'électricité.

Poursuivre le développement de la vidéoprotection :

La Ville de Nice comporte un parc de 3 900 caméras reliées au Centre de Supervision Urbain (CSU). Elle a également déployé près de 250 bornes d'appel d'urgence à proximité des écoles et des lieux de cultes.

Le budget 2023 permettra de reconduire l'effort d'investissement avec 1,7 million d'euros prévus pour poursuivre les déploiements, mettre à niveau les équipements et renforcer les infrastructures nécessaires à leur exploitation.

L'année 2023 sera marquée par le démarrage de l'opération d'aménagement d'un Centre d'Hypervision Urbain et de Commandement (CHU-C) intégré à l'Hôtel des Polices. Il s'agit de regrouper dans un même lieu les différents services ayant des fonctions de supervision ou un rôle à jouer en cas de crise. 0,5 million d'euros de crédits de paiement sont prévus en 2023 pour cette opération.

Les actions dans le domaine de la police administrative du Maire

Au titre de son pouvoir de police administrative, le Maire veille sur la sécurité des administrés. Dans ce cadre, il agit pour sécuriser les parties du territoire communal inscrites en zone rouge au plan de prévention des risques mouvements de terrain. C'est le cas de certaines falaises dont celles situées boulevard Joseph Raybaud, sous l'hôpital Pasteur.

Les travaux de confortement des falaises au droit du Centre Hospitalier Universitaire Pasteur ont débuté à l'automne 2022. 16 millions d'euros de travaux devront être réalisés sur 4 ans entre le secteur de la blanchisserie du CHU et l'hôpital Sainte Marie.

Le montant prévisionnel pour l'exercice 2023 est estimé à 4,7 millions d'euros, dont 4,3 millions d'euros de financements extérieurs.

Renforcer la médiation de tranquillité publique :

La troisième Stratégie Territoriale de Prévention de la Délinquance a été signée le 24 janvier 2022 et se décline autour de cinq objectifs prioritaires assortis de 25 actions concrètes à conduire sur la période 2022-2026. Dans le cadre de l'objectif n°2 relatif au renforcement de la médiation de tranquillité publique, 6 actions seront mises en œuvre.

La Ville de Nice souhaite renforcer la médiation municipale aux compétences généralistes sur le centre-ville. Des recrutements de médiateurs pour intervenir sur des secteurs non pourvus d'équipes de médiation sont en cours. Ils seront chargés de mener des missions de tranquillité publique et de renforcement du lien social. Ils devront notamment prévenir les comportements gênants ou dangereux sur l'espace public, veiller au bon déroulement des manifestations et des activités du quartier, réguler les tensions aux abords des commerces, des lieux publics. Un des objectifs est de renforcer, grâce à la médiation, les actions de réduction des risques en milieux festif notamment sur le Vieux-Nice et ses abords ainsi le quai des Etats-Unis.

Il s'agira également de coordonner les acteurs de la médiation. La Direction de la Prévention de la délinquance en étroite collaboration avec le service Politique de la Ville de la Métropole réunira l'ensemble des acteurs de médiation (quartiers, sites sportifs, médiation scolaire, médiation transports publics...) pour définir un maillage optimal sur le territoire et prendre connaissance de nouveaux dispositifs comme les futurs « bataillons de la Prévention ». Cela permettra d'échanger sur l'évolution de la délinquance ressentie sur les territoires, d'établir un process qui permette de centraliser les remontées d'information, les croiser pour optimiser la tranquillité publique.

Le service médiation « cœur de ville » aura également pour objectif de prévenir et de résoudre les conflits de voisinage. Un flyer sera réalisé pour prodiguer des conseils à tout habitant de Nice, et particulièrement à ceux en habitat collectif, pour prévenir les conflits de voisinage intégrant également les coordonnées du service de médiation de la Ville de Nice.

De la même manière sera rédigé d'un guide de conseils à destination des syndics de copropriétés en matière de prévention des troubles de jouissance d'un bien immobilier afin qu'ils puissent avoir les bons réflexes et agir en amont d'une saisine policière ou municipale.

Un autre objectif de ce service sera de prévenir et de sécuriser grâce à la médiation les déplacements dans l'espace public et les nuisances sonores. Il est prévu en association étroite médiateurs / agents de sûreté de la Régie Lignes d'Azur (RLA) de déployer les médiateurs de la Ville de Nice sur ces lieux pour assurer une présence préventive et dissuasive, de relancer le partenariat Ville de Nice et RLA dans le milieu scolaire mais également de relancer les ateliers de prévention « transport » ainsi que les « expériences voyageurs » consistant à

réaliser une marche exploratoire permettant de lutter contre le sentiment d'insécurité et les violences sexistes.

La proximité

Après plusieurs années fortement impactées par la crise sanitaire, la proximité restera en 2023 l'une des priorités de l'action municipale. Les budgets participatifs seront reconduits pour des opérations identifiées en lien avec les Conseils de Territoire qui rassemblent tous les acteurs, habitants comme associations, qui souhaitent s'impliquer dans l'amélioration de leur cadre de vie.

La Ville de Nice poursuivra également le développement des outils innovants de proximité qui permettent aux habitants de s'informer, de déposer des demandes spécifiques mais également de faire des propositions s'impliquant de ce fait toujours plus dans la vie de la cité (et notamment le service Allo Mairies et son application).

La Ville de Nice apportera aussi son soutien au commerce de proximité qui est un élément majeur de la dynamisation de ses quartiers. C'est ainsi qu'elle poursuivra en 2023 sa politique volontariste pour préserver la diversité commerciale sur le centre-ville par l'exercice, chaque fois que cela s'avère nécessaire, de son droit de préemption commercial.

Elle continuera également à soutenir les associations de commerçants qui, par leurs initiatives et leur dynamisme, participent activement à l'animation des quartiers et donc à leur attractivité.



Agissant pour le quotidien de ses citoyens, la ville de Nice maintiendra enfin, malgré le contexte d'incertitudes et d'inflation, la qualité des services publics rendus à ses habitants que ce soit dans le domaine culturel, familial et éducatif, sportif, social ou sécuritaire.

Poste (en millions d'euros)	BP 2023
Charges à caractère général	4,9
Charges de personnel	43,0
Autres charges de gestion courante	28,0
Charges exceptionnelles	0,2
Dépenses de fonctionnement	76,1
Atténuations de charges	0,6
Produits des services du domaine	0,5
Dotations, subventions et participations	1,3
Autres produits de gestion courantes	0,0
Recettes de fonctionnement	2,4

2. Les interventions sociales et la santé

L'action sociale :

La Ville de Nice poursuit également ses actions en faveur des Seniors, en leur donnant accès à de multiples activités gratuites ou à tarifs réduits :

- La carte gratuite Métropole Nice Côte d'Azur Seniors Plus permet à plus de 34 000 adhérents de bénéficier de manifestations (bals, spectacles, karaokés, etc.) et de séances de remise en forme également gratuites, mais aussi d'accéder au cinéma à 4 euros, etc.
- En complément la carte Pass Senior pour les +55 ans et pour seulement 41 euros par an (gratuite pour les non imposables) permet l'accès aux activités des 5 maisons des seniors.

Toujours en matière de pouvoir d'achat, la Ville de Nice et son CCAS ont décidé de proposer aux Niçois une mutuelle communale, l'objectif étant de lutter contre les inégalités sociales en santé mais aussi de proposer une complémentaire santé ouverte à tous ses administrés, sans condition d'âge ni de ressource.

En matière de santé la Ville de Nice poursuit son action volontariste de prévention et de campagnes de dépistage. Elle met à la disposition des Niçois un service de vaccination gratuit pour les vaccinations obligatoires de l'enfant, pour les vaccins conseillés des adultes et un service de vaccinations tarifées pour les voyageurs. Enfin, la Ville développe les maisons de

santé afin de couvrir l'ensemble des territoires, afin de proposer aux Niçois un lieu par quartier offrant un service de soins de proximité assuré par des professionnels de santé (médecins généralistes, paramédicaux, infirmiers, etc.) dans le respect de l'accès et la continuité des soins en y associant des actions de prévention.

Sur le thème des politiques sociales de la jeunesse le Conseil des Droits et Devoirs des Familles, instrument de prévention et d'aide à la parentalité porté par la Ville renforce son action. Il a pour mission d'accompagner les familles rencontrant des difficultés dans l'éducation de leurs enfants ou lorsque le comportement, ou l'absentéisme injustifié, de ces derniers entraîne des troubles au sein de l'établissement scolaire. Il s'inscrit dans un objectif de diversification et de graduation des mesures d'aide à la parentalité et d'accompagnement individualisé du mineur.

Dans le domaine du social la Ville réaffirme son soutien aux Niçois les plus fragiles, qu'ils soient jeunes, en famille, isolés, personnes âgées, sans domicile stable (SDS)... Elle accompagne les acteurs associatifs, relais de la Ville sur le terrain, chaque année ce sont près de 900 000 euros qui sont accordés aux associations : maraudes, aides alimentaires, épiceries sociales, accompagnement et lien social, hébergement d'urgence, etc. Face à la crise cette solidarité au profit des Niçois les plus précaires est plus que jamais nécessaire.

Enfin, le CCAS, établissement de la Ville de Nice compétent en matière d'action sociale et de l'accompagnement des plus démunis, met en œuvre une action sociale de proximité en collaboration avec un grand nombre de partenaires associatifs. Il propose des réponses personnalisées et adaptées aux publics concernés. En 2023, sa subvention sera maintenue à 19 millions d'euros.

Enfin, la Ville de Nice poursuivra ses actions à l'encontre des discriminations et en faveur de l'égalité homme-femme avec la poursuite de son plan d'actions 2021/2023, incluant un plan d'action au sein des services mutualisés.

En 2022, la visibilité des actions menées avait été organisée autour de la diffusion à grande échelle d'un « baromètre de la violence dans le couple. »

Poste (en millions d'euros)	BP 2023
Charges à caractère général	1,0
Charges de personnel	4,4
Autres charges de gestion courante	20,2
Dépenses de fonctionnement	25,6
Atténuations de charges	0,1
Produits des services du domaine	0,3
Dotations, subventions et participations	0,1



Recettes de fonctionnement

0,5

3. La culture

Faire des musées de Nice une référence internationale :

Alors que 2023 n'est pas une année de biennale, la Ville proposera dans ces musées des expositions de portée internationale notamment autour de ses artistes phares :

- Le musée Matisse fêtera ses 60 ans en accueillant l'exposition « Matisse années 30 » dans le cadre d'un partenariat avec l'Etablissement Public de Musée d'Orsay et le musée de Philadelphie ;
- Le Musée des Beaux-Arts exposera *Les Trachel* ;
- Le Musée d'Art Naïf organisera une exposition « Carte Blanche à Ben » ;
- La Villa Masséna a accueilli une exposition dédiée aux costumes du Carnaval de Rio.

Le MAMAC développera pour sa part une activité itinérante.

Augmenter la visibilité de l'espace du 109 :

- Le 109 accueillera dans ses lieux des expositions nombreuses à comme celle de Bernar Venet ;
- La réhabilitation de la salle « Frigo 16 » permettra un accueil amplifié de concerts de musiques actuelles.

Continuer à développer l'accès à la culture pour tous :

La Ville de Nice souhaite poursuivre et développer l'accès à la culture pour tous, notamment au travers :

O D'une action pro active et hors les murs du Conservatoire : plus de 1 600 élèves accueillis et un déploiement de l'action d'enseignement dans les écoles, avec notamment le projet d'orchestre à l'école ;

O De la mission 100 % culture à l'école, dont le dispositif montera en puissance après une année scolaire d'expérimentation. Ce sont désormais 81 écoles pour la rentrée 2023/2024 qui seront concernées par ce dispositif (contre 51 en 2022/2023) qui aura vocation à couvrir l'ensemble des établissements (151 écoles) à la rentrée scolaire 2025-2026 ;

O Des missions d'accès au Livre, à titre gratuit, la Bibliothèque Louis Nucéra et son réseau des 11 bibliothèques sur le territoire niçois ; la lutte contre l'illettrisme menée de façon concertée avec l'Education Nationale, les interventions d'écrivains dans les classes.



Parallèlement à cette mission, la Ville de Nice continuera à œuvrer dans sa démarche de labellisation nationale « Scènes de Musiques Actuelles » (SMAC) auprès du ministère de la Culture. Elle proposera également une programmation théâtrale audacieuse avec la Fête des Théâtres 2023.

Poste (en millions d'euros)	BP 2023
Charges à caractère général	17,6
Charges de personnel	40,9
Autres charges de gestion courante	21,4
Charges exceptionnelles	0,1
Dépenses de fonctionnement	80,0
Atténuations de charges	0,7
Produits des services du domaine	5,6
Dotations, subventions et participations	1,1
Autres produits de gestion courantes	1,2
Produits exceptionnels	0,3
Recettes de fonctionnement	8,9

4. Aménagement et services urbains

La Ville de Nice poursuit son action en faveur de la transition écologique :

Le budget 2023 traduit l'objectif prioritaire du mandat d'inscrire l'action de la Ville de Nice en faveur de la transition écologique. Le projet le plus emblématique est celui de l'extension de 8 hectares de la Promenade du Paillon, doté de 20 millions d'euros de crédits de paiement en 2023. Il s'agit de créer une forêt urbaine, avec la plantation de plus de 1 500 arbres issu d'un panel validé au sein de la Charte de l'Arbre et adapté à notre climat et ses évolutions: peu consommatrices d'eau, disposant d'une forte capacité d'ombrage et de bonnes propriétés de captation de CO2.

Au cours de l'exercice 2023, le début des travaux sur le secteur De Lattre de Tassigny - Acropolis sera engagé, ainsi que ceux portant sur la requalification du MAMAC, de la bibliothèque Nucéra et du parking des Arts. Le verdissement de la Ville se poursuit aussi au travers d'autres opérations :

- Le verdissement des cours d'écoles et des crèches, avec des interventions prévues dans 19 établissements cette année ;
- La poursuite de l'opération 1 arbre 1 habitant qui consiste à densifier les parcs et jardins, avec l'objectif de planter 30 000 arbres supplémentaires en 2023 ;
- La construction d'un nouveau jardin de 2 200 m² dans le cadre de la construction du parc de stationnement Jeanne d'Arc, cette opération étant réalisée par la Régie des Parcs d'Azur dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique à laquelle la Ville est partie.



Les travaux portant sur la requalification du jardin d'Arménie sont en cours et sont prévus pour une durée de 10 mois. Ils permettront de créer un îlot de fraîcheur, la semi-piétonisation de l'avenue de Suède, la réalisation d'un trottoir arboré au droit de l'Hôtel Park Avenue et la végétalisation des avenues de Suède et Gustave V. D'autres aménagements d'espaces publics sont en cours, et prennent en compte les impératifs de végétalisation de la Ville, en particulier la requalification du boulevard Gambetta.

Poste (en millions d'euros)	BP 2023
Charges à caractère général	15,0
Charges de personnel	16,5
Autres charges de gestion courante	0,1
Charges exceptionnelles	4,5
Dépenses de fonctionnement	36,1
Atténuations de charges	0,2
Produits des services du domaine	18,2
Dotations, subventions et participations	0,1
Autres produits de gestion courantes	0,1
Produits financiers	0,4
Produits exceptionnels	1,3
Recettes de fonctionnement	20,3



4. La vie scolaire

La Ville de Nice dénombre 151 écoles publiques et 1 340 classes dont 471 maternelles, 864 élémentaires et 5 spécialisées qui accueillent 29 772 élèves. Elle verse par ailleurs un forfait communal à 16 écoles privées d'un montant de 4,4 millions d'euros.

Favoriser l'éducation artistique et culturelle à l'école :

L'année 2023 sera marquée par la montée en charge du plan « 100 % éducation artistique et culturelle à l'école ». Il consiste à proposer 12 heures d'enseignement artistique et culturel (ateliers consacrés à la musique, au patrimoine, à la littérature, aux arts plastiques et au spectacle vivant) par classe et par an.

Pour l'année scolaire 2022-2023, 51 écoles en ont bénéficiées. Pour l'année scolaire 2023-2024, une nouvelle montée en puissance de ce plan est prévue et permettra de faire participer 81 écoles soit environ 600 classes (la moitié des classes de la Ville). Les élèves de cours préparatoire de ces établissements bénéficieront pour leur part de l'action « Musique pour tous » visant à les familiariser à l'usage d'instruments de musique.

Entretenir, améliorer et bien équiper les écoles :

Près de 12,5 millions d'euros de crédits d'équipement sont consacrés aux écoles, et permettent notamment de financer :

- La poursuite d'équipement et du plan numérique (2,1 millions d'euros) ;
- Les travaux d'amélioration du confort thermique ;
- Mais également des opérations de plus grande envergure consacrées à la création du groupe scolaire dit du Comptoir Métallurgique du Littoral (2 millions d'euros) ou à la construction d'un restaurant scolaire pour le groupe scolaire des Magnolias (1,5 million d'euros).

En complément, le plan de verdissement des cours d'écoles sera poursuivi avec une enveloppe de 0,5 million d'euros.

Maintenir la qualité du service de restauration scolaire :

En juillet 2011, la Ville de Nice a procédé à la reprise en régie directe de la restauration scolaire afin de proposer une prestation de qualité aux petits Niçois. A l'été 2019, une nouvelle cuisine centrale a été livrée, ce nouvel outil permettant de sécuriser la production des repas pour les prochaines décennies, en excluant le plastique de tout le processus de fabrication avec 5 ans d'avance sur la loi Egalim.



Sur l'année scolaire 2021/2022, 3,6 millions de repas ont été servis sur 24 165 par jour en moyenne entre le scolaire et la petite enfance. Depuis mars 2022, le service restauration participe également à l'aide apportée aux réfugiés ukrainiens.

En 2023 la restauration scolaire poursuivra ces actions consacrées à la lutte contre le gaspillage alimentaire et au tri sélectif des déchets.

Poste (en millions d'euros)	BP 2023
Charges à caractère général	23,2
Charges de personnel	64,8
Autres charges de gestion courante	5,1
Charges exceptionnelles	0,2
Dépenses de fonctionnement	93,3
Atténuations de charges	0,2
Produits des services du domaine	9,4
Dotations, subventions et participations	0,8
Autres produits de gestion courantes	0,0
Recettes de fonctionnement	10,4

5. Le sport et la jeunesse

Faire rayonner Nice par le sport en accueillant des événements d'envergure internationale :

Près de 400 événements sportifs sont soutenus et accompagnés par la Ville chaque année.

En 2023, plusieurs manifestations majeures seront également programmées :

- La Coupe du monde de Rugby #France2023, avec l'accueil de quatre matchs au stade de l'Allianz Riviera ;
- L'UTMB ;
- La Hopmann Cup ;
- Les Championnats du monde Ironman, en complémentarité avec Hawaï.

Entretenir et rénover les équipements sportifs :

La Ville de Nice assure l'entretien et la gestion d'un grand nombre d'équipements sportifs (11 plateaux, 19 salles omnisports, 9 piscines, le bassin olympique Camille Muffat, 1 patinoire, 1 centre équestre, 1 base nautique, 74 clos boulistes, 2 boulodromes, 45 terrains synthétiques, les complexes Jean-Bouin, Jean-Médecin, Mercantour et les Combes ainsi que 14 microsites).

Les principales opérations en investissement proposées pour 2023 portent sur :



- Les travaux de rénovation des installations existantes, pour 3,7 millions d'euros, dont 1 million d'euros consacrés aux piscines ;
- Le renouvellement de terrains synthétiques, pour 1 million d'euros ;
- 0,5 million d'euros de mise aux normes de la patinoire et l'installation de portiques d'accès sur le bâtiment Jean Bouin
- La création du dojo du Ray doté de 4 aires de combats, opération dotée de 1,1 million d'euros ;
- Le déploiement d'un plan numérique visant à moderniser la gestion des installations (développement d'inscriptions sur internet, contrôles d'accès et applications mobiles).

Soutenir les associations afin de faciliter la pratique du sport :

En finançant plus de 200 associations partenaires qui dénombrent près de 70 000 licenciés, la Ville de Nice souhaite promouvoir une pratique régulière du sport permettant d'améliorer la santé mais également la vie de la cité en créant de la cohésion.

Le service de l'action sportive municipale propose des activités sportives aux écoliers niçois les mercredis et durant les vacances. Il organise également une offre en plein air au profit des Seniors dans les 14 jardins de la ville et finance des licences sportives pour les jeunes niçois de 6 à 18 ans.

Poste (en millions d'euros)	BP 2023
Charges à caractère général	25,0
Charges de personnel	22,3
Autres charges de gestion courante	11,7
Charges financières	4,1
Charges exceptionnelles	1,0
Dépenses de fonctionnement	64,1
Atténuations de charges	0,3
Produits des services du domaine	4,5
Dotations, subventions et participations	2,8
Autres produits de gestion courantes	3,9
Produits exceptionnels	0,2
Recettes de fonctionnement	11,7



6. La famille

Accompagner la parentalité :

Le budget 2023 intègre des modifications de périmètre, notamment l'ouverture des 2 nouvelles crèches municipales en 2022 et qui permettent ainsi d'offrir 120 berceaux supplémentaires.

Elle propose également un service d'assistantes maternelles agréées ainsi que des structures d'accompagnement (antennes du service d'accueil familial, relais petite enfance, lieux d'accueil enfants-parents, pôles petite enfance et famille).

Par ailleurs, la Direction de la Famille poursuit en 2023 sa politique d'accroissement du nombre de places d'accueil, notamment par l'ouverture d'une nouvelle structure sous gestion partenariale (subvention).

Enfin, des mesures en faveur de la parentalité et de l'amélioration du service rendu aux familles pourront être initiées comme le livret de parentalité ainsi qu'un audit de sûreté de l'accueil des enfants. Par ailleurs, de nouvelles opérations de verdissement des crèches sont programmées en 2023.

Poste (en millions d'euros)	BP 2023
Charges à caractère général	4,3
Charges de personnel	30,2
Autres charges de gestion courante	4,1
Charges exceptionnelles	0,1
Dépenses de fonctionnement	38,7
Atténuations de charges	0,1
Produits des services du domaine	7,9
Dotations, subventions et participations	15,3
Recettes de fonctionnement	23,3



7. Le logement

Accompagner l'offre en logements abordables et participer aux programmes de renouvellement urbain :

Pour favoriser le vivre-ensemble et l'accès au logement pour tous, la Ville continuera d'apporter un soutien aux opérations portées par les bailleurs sociaux afin d'améliorer l'offre en logements abordables et de qualité, qu'il s'agisse de la production de logement social ou de la réhabilitation du parc existant.

L'objectif arrêté par le Programme Local de l'Habitat de la Métropole est d'agréer chaque année 1 023 logements sociaux sur la commune de Nice. Le budget 2023 prévoit 5 millions d'euros de subventions aux bailleurs sociaux, pour soutenir l'effort de construction. Par ailleurs, il est prévu de céder des immeubles à des bailleurs sociaux à des prix inférieurs au marché.

La Ville continuera par ailleurs en 2023 de prendre part aux opérations financées par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU).

Il s'agit en particulier du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés du quartier Notre Dame (dernières opérations) et la participation aux opérations de renouvellement urbain dans le quartier des Moulins, des Liserons et celui de l'Ariane.

A noter que l'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) a été lancée par la Métropole pour une approbation fin 2024.

Poste (en millions d'euros)	BP 2023
Charges à caractère général	4,4
Autres charges de gestion courante	0,0
Charges exceptionnelles	0,1
Dépenses de fonctionnement	4,5
Dotations, subventions et participations	0,0
Autres produits de gestion courantes	5,3
Produits exceptionnels	0,1
Recettes de fonctionnement	5,4



8. Manifestations évènementielles et touristiques

Ces crédits sont consacrés aux actions évènementielles mises en œuvre par la Ville afin de soutenir les commerces de proximité ainsi qu'à la gestion des foires et marchés.

L'année 2023 a déjà été marquée par les 150 ans du Carnaval de Nice, et une fréquentation record avec plus de 200 000 spectateurs. Durant cet évènement, le taux de fréquentation hôtelier a atteint 63 % et un plus haut observé à 83 % le 18 février. Les retombées économiques sont estimées à 30 millions d'euros pour la Ville.

L'attractivité économique de la Ville sera favorisée par l'organisation d'évènements d'envergure internationale en 2023 et au-delà :

- A compter de 2023 et jusqu'en 2028, la Hopman Cup sera organisée au mois de juillet. Cet évènement de la Fédération Internationale de Tennis est organisé sous la forme d'un tournoi mixte qui verra s'opposer six équipes nationales ;
- En septembre 2023, quatre matchs de la Coupe du Monde de Rugby seront organisés à l'Allianz Riviera ;
- A compter de 2023 et jusqu'en 2026, Nice deviendra co-hôte du championnat du monde Ironman. Elle accueillera l'édition masculine cette année, puis l'édition féminine en 2024, en alternance avec la ville hawaïenne de Kona, berceau historique du triathlon ;
- Après avoir organisé le grand départ du Tour de France en 2020, Nice accueillera l'arrivée exceptionnelle de la Grande boucle sur la Promenade des Anglais en 2024 ;
- Au cours de l'été 2024, Nice participera également à l'organisation des Jeux Olympiques. L'Allianz Riviera a en effet été désigné pour accueillir une partie des matchs de la compétition de football ;
- Nice a été désignée pour accueillir la troisième conférence des Nations Unies pour l'Océan dont l'ONU a confié l'organisation à la France et au Costa Rica en juin 2025. Une centaine de Chefs d'Etats et de Gouvernements y sont attendus ainsi que près de 20 000 délégués.

Cette consécration montre la reconnaissance de la dimension internationale de Nice, de sa capacité d'accueil et de son attractivité, de la qualité de ses infrastructures, et combien elle constitue aujourd'hui une référence en matière de transition écologique.

Outre ces évènements exceptionnels, la Ville poursuivra son programme d'animation annuel avec :

- Le Festival du Livre du 2 au 4 juin ;
- Le Nice Jazz Festival qui se tiendra du 17 au 21 juillet ;



- Les autres manifestations sportives majeures qui se poursuivent : Ironman Nice, seconde session du Nice Côte d'Azur by UTMB, l'épreuve cycliste du Paris-Nice ou encore les Victoires du Sport ;
- La programmation annuelle du Théâtre de Verdure ;
- Les fêtes folkloriques (fête des Mai, fête des cougourdons, journées impériales, etc.) et les festivités de Noël (village de Noël sur la place Masséna et illuminations dans la ville) ;
- Le soutien aux clubs pour l'organisation de près de 400 manifestations visant à encourager la pratique sportive ;
- Une nouvelle édition du forum dédié à la transition écologique désormais dénommée « Nice Climat Summit » dont l'objectif est de fédérer une communauté internationale pluridisciplinaire et catalyser des solutions concrètes pour relever les défis de la transition écologique dans tous les secteurs.

Poste (en millions d'euros)	BP 2023
Atténuation de produits	0,1
Charges à caractère général	9,5
Charges de personnel	1,4
Autres charges de gestion courante	0,1
Charges exceptionnelles	6,1
Dépenses de fonctionnement	17,2
Atténuations de charges	0,0
Produits des services du domaine	2,9
Impôts et taxes	1,1
Dotations, subventions et participations	0,7
Autres produits de gestion courantes	1,7
Produits exceptionnels	0,2
Recettes de fonctionnement	6,6



VILLE DE NICE

Budget primitif 2023

Les budgets annexes

I. Le budget annexe de la régie autonome de l'Opéra

L'Opéra Nice Côte d'Azur a retrouvé sa pleine activité après une crise sanitaire défavorable dont les effets ont porté sur les exercices 2020 et 2021. Ainsi, les 355 levers de rideaux sont prévus sur la saison 2022-2023. Une forte affluence est constatée, les événements affichants presque tous complets.

L'Opéra Nice Côte d'Azur est organisé sous la forme d'une régie autonome qui assure les activités suivantes :

- La gestion de l'art lyrique et des chœurs ;
- La gestion de l'Orchestre Philharmonique de Nice ;
- La gestion du « Ballet Nice Méditerranée » ;
- La gestion des agents, services et équipements nécessaires au fonctionnement de l'Opéra : la direction générale de l'Opéra, l'administration générale, la direction technique, l'unité de production de l'Opéra (la Diacosmie), les entrepôts de décors.

Quant aux dépenses d'investissement, elles vont porter essentiellement sur la sécurisation des locaux et des équipements mais également sur le renouvellement du parc d'instruments de musique.

L'art lyrique et le Chœur

Au premier semestre, les œuvres « Fidelio », « Lucia Di Lammermoor », « Falstaff », « la Bohème » seront présentées.

La deuxième scène de la Diacosmie accueillera « Schubert Box », nouvelle approche de la musique de chambre et « Momo », mêlant cirque et opéra.

L'Orchestre Philharmonique de Nice

L'Orchestre Philharmonique de Nice continuera en 2023 à présenter sa programmation riche et variée : « hip hop Opéra », « Derniers feux du romantisme allemand », « du romantisme russe à la musique soviétique », « l'émotion à fleur de peau » et surtout le retour du festival de musique sacrée.

Le Ballet Nice Méditerranée

En 2023, le Ballet fera « Entre[r] dans la danse » les spectateurs niçois puis présentera « Rhapsody », « Night Creature » et « Gnawa » ainsi que « Cendrillon » afin de toucher au fantastique.



Poste (en milliers d'euros)	BP 2023	Poste (en milliers d'euros)	BP 2023
Charges à caractère général	1 975,8	Résultat libre d'affectation	866,5
Charges de personnel	18 953,9	Atténuations de charges	244
Autres charges de gestion	263,2	Produits des services	1 885,5
Charges financières	6	Subventions et participations	1810
Charges exceptionnelles	12,9	Autres produits de gestion	16 647,8
Dotations aux provisions	0,4	Produits exceptionnels	250
Dépenses réelles de fonctionnement	21 212,3	Recettes réelles de fonctionnement	21 703,8
Autofinancement	491,5		
Besoin de financement 2022	227,2	Couverture du besoin de fin.	227,2
Cautions	3,5		
Dépenses d'équipement	488		
Dépenses réelles d'investissement	718,7	Recettes réelles d'investissement	227,2
		Autofinancement	491,5



II. Le budget annexe de la régie autonome des palais Acropolis et Nikaïa

L'année 2023 est un tournant pour l'activité de la régie, avec le démarrage des travaux de destruction de l'équipement daté et énergivore de l'Acropolis nécessaire à l'opération d'extension de la Promenade du Paillon.

En attendant la livraison des nouveaux équipements à l'Ouest, en lieu et place de l'actuel MIN Fleurs, conformément au Protocole partenarial de l'EPA Ecovallée de 2011 confirmé en 2019, et sur le port, l'activité sera concentrée sur les sites du Nikaïa, dont la programmation est particulièrement importante cette année, et sur celui du Palais des Expositions.

En 2023, il est prévu un programme d'équipement significatif avec 1,4 million d'euros de crédits qui sont destinés à améliorer le confort thermique au sein du Palais Nikaïa.

Poste (en milliers d'euros)	BP 2023	Poste (en milliers d'euros)	BP 2023
Charges à caractère général	4 246,4	Atténuation de charges	46,7
Charges de personnel	5 420,1	Ventes de produits et de prestations de service	4 326
Autres charges de gestion	65	Autres produits de gestion	57,4
Charges financières	44	Produits exceptionnels	6 134,5
Charges exceptionnelles	173	Reprises sur provisions	4,6
Dotations aux provisions	150		
Dépenses réelles de fonctionnement	10 098,5	Recettes réelles de fonctionnement	10 569,2
Autofinancement	470,7		
Besoin de financement 2022	323,4	Couverture du besoin de fin.	60,8
Dépenses d'équipement	1 408	Emprunts nouveaux	1 200
Dépenses réelles d'investissement	1 731,4	Recettes réelles d'investissement	1 260,8
		Autofinancement	470,7



III. Le budget annexe de la Régie pour l'exploitation de la fourrière automobile de la Ville de Nice

La gestion de la fourrière automobile a été reprise en régie par la ville à compter du 1^{er} septembre 2020, sous la forme d'une régie non personnalisée dotée de l'autonomie financière.

Pour 2023, le nombre d'enlèvements est estimé à 1 500 enlèvements mensuels cumulés et il est programmé l'intervention de la fourrière pour 11 manifestations évenementielles.

Poste (en milliers d'euros)	BP 2023	Poste (en milliers d'euros)	BP 2023
Charges à caractère général	2 540,4	Résultat libre d'affectation	402,3
Charges de personnel	870,6	Atténuations de charges	14
Autres charges de gestion	0	Produits des services	2 850
Charges financières	2	Autres produits de gestion	472,1
Charges exceptionnelles	35		
Dotations aux provisions	229		
Dépenses réelles de fonctionnement	3 677	Recettes réelles de fonctionnement	3 738,4
Autofinancement	61,4		
Besoin de financement 2022	9	Couverture du besoin de fin.	9
Dépenses d'équipement	61,4		
Dépenses réelles d'investissement	70,4	Recettes réelles d'investissement	9
		Autofinancement	61,4